

VILLE DE NEUCHÂTEL
CONSEIL GÉNÉRAL
34^e SEANCE

38^e période administrative 2020-2024

Année 2023-2024

Lundi 11 décembre 2023, à 18h30
Hôtel de Ville, Salle du Conseil général

Présidence de Mme Johanna Lott Fischer (VPS/Les Vert-e-s), présidente.

Sont présents 39 membres du Conseil général, y compris la présidente : Mmes et MM. Jules Aubert (PLR), Alexandre Brodard (PLR), Romain Brunner (VPS/Les Vert-e-s), Aline Chapuis (VPS/Les Vert-e-s), François Chédel (VPS/solidaritéS), Julie Courcier Delafontaine (Soc), Nicolas de Pury (VPS/Les Vert-e-s), Laura Ding (VPS/Les Vert-e-s), Nicole Galland (VPS/Les Vert-e-s), Camille Gonseth (PLR), Jonathan Gretillat (Soc), Charlotte Grosjean (PLR), Sylvie Hofer-Carbonnier (VL), Claire Hunkeler (Soc), Pierre-Yves Jeannin (VL), Aël Kistler (VL), Johanna Lott Fischer (VPS/Les Vert-e-s), Yves-Alain Meister (PLR), Isabelle Mellana Tschoumy (Soc), Mila Meury (VPS/solidaritéS), Loïc Muhlemann (Soc), Patrice Neuenschwander (Soc), Philipp Niedermann (VL), Béatrice Nys (VPS/Les Vert-e-s), Jacques Oberli (PLR), Jacqueline Oggier Dudan (VPS/ Les Vert-e-s), Sarah Pearson Perret (VL), Marie-Emilienne Perret (VPS/Les Vert-e-s), Thomas Perret (VPS/POP), Alain Rapin (PLR), Marc Rémy (PLR), Jean-Luc Richard (VPS/Les Vert-e-s), Marc-Olivier Sauvain (PLR), Christophe Schwarb (PLR), Patricia Sörensen (Soc), Mario Vieira (PLR), Aurélie Widmer (Soc), Jacqueline Zosso (Soc), Benoît Zumsteg (PLR).

Sont présent-e-s 2 suppléant-e-s du Conseil général : Mme Sandra Schwab (VPS/Les Vert-e-s), Mme Pauline Schneider (Soc).

Sont excusés 2 membres du Conseil général : Mme Jasmine Herrera (VPS/Les Vert-e-s), Mme Ariane Huguenin (Soc).

Le Conseil communal est représenté par M. Mauro Moruzzi (VL) président, M. Didier Boillat (PLR) vice-président, Mme Violaine Blétry-de Montmollin (PLR), M. Thomas Facchinetti (Soc) et Mme Nicole Baur (VPS).

PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal de la 32^e séance, du lundi 23 octobre 2023, disponible sur le site internet de la Ville, est adopté, sous réserve des amendements à remettre à la Chancellerie d'ici à la prochaine séance.

Le procès-verbal de la 33^e séance, du lundi 13 novembre 2023, sera adopté ultérieurement.

LECTURE DE PIÈCES

A ce chapitre, la présidente, **Mme Johanna Lott Fischer** mentionne :

1. Arrêté du Conseil communal du 20 novembre 2023, proclamant élu membre du Conseil général M. Mario Vieira, suppléant de la liste PLR Commune de Neuchâtel, à laquelle appartient le siège vacant.
2. Arrêté du Conseil communal du 20 novembre 2023, proclamant membre suppléant du Conseil général M. Tiago Cordas, 12^e des viennent-ensuite de la liste PLR Commune de Neuchâtel, en remplacement de M. Mario Vieira.
3. Courrier du Chef du Département des finances et de la santé – Rapport sur les finances communales 2022.
4. Nomination de M. Mario Vieira (PLR) en qualité de membre de la Commission de la famille, de la formation, de la santé et des sports en remplacement de M. Sylvain Robert-Nicoud (art. 125 RG).
5. Nomination de M. Mario Vieira (PLR) en qualité de membre du Conseil intercommunal du Syndicat intercommunal de l'anneau d'athlétisme du Littoral neuchâtelois en remplacement de M. Sylvain Robert-Nicoud (art. 125 RG).

Communiqués de presse

- Du Conseil communal intitulé « Bonne nouvelle pour le climat : la station d'épuration de Neuchâtel est en route vers l'excellence énergétique ».
- Du Conseil communal intitulé « Un nouveau codirecteur responsable des arts plastiques au Musée d'art et d'histoire ».

- Du Conseil communal intitulé « Les règles, c'est la vie ! Des protections menstruelles à disposition dans les bâtiments publics de la Ville ».
- Du Conseil communal intitulé « Décembre approche, Neuchâtel met ses habits de fête et prépare un programme d'animations bouillonnant ».
- Du Conseil communal intitulé « Cent nouveaux nichoirs pour accueillir nos amis les martinets ».
- Du Conseil communal intitulé « Un don pour replanter les arbres des Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle ».
- Du Conseil communal intitulé « Des déplacements plus autonomes pour les personnes à mobilité réduite qui empruntent les transports publics ».

ORDRE DU JOUR

A. Rapports

- 23-020 Rapports du Conseil communal et de la Commission
23-202 financière concernant le budget 2024

B. Autres objets

- 23-607 Interpellation des groupes VertsPopSol et vert'libéral
intitulée « Processus de consultation des commissions
nature et paysage et d'urbanisme dans le cadre du
traitement des permis de construire »
- 23-304 Motion du groupe PLR intitulée « Pour un déploiement
réussi de l'autopartage en adéquation avec le projet de
territoire »
- 23-608 Interpellation du groupe VertsPopSol intitulée « De
l'emprise des chantiers et de la mise en conformité en
matière d'autorisation de construire »

Pour mémoire

- 19-406 Proposition du groupe socialiste intitulée « Projet d'arrêté
visant à préserver, aménager et développer les parcs et
espaces publics dans les quartiers de la Ville de
Neuchâtel »

*Déposée le 28 octobre 2019 et inscrite à l'ordre du jour pour la
1^{re} fois lors de la séance du 11 novembre 2019*

*Renvoi à la Commission des plans d'aménagement communal
et d'alignement pour étude, selon décision du Conseil général
du 20 janvier 2020, puis à la Commission DDMIE, selon décision
du Bureau du Conseil général du 11 janvier 2021, confirmée le
9 mars 2021.*

*D'entente avec l'auteur de la proposition et conformément au
rapport 22-009, cette proposition sera traitée dans le cadre de
la révision du PAL.*

- 22-401 Proposition du groupe vert'libéral intitulée « Arrêté
concernant les places d'amarrage dans les ports de la
Commune de Neuchâtel »

*Déposée le 29 novembre 2022 et inscrite à l'ordre du jour pour
la 1^{re} fois lors de la séance du 12 décembre 2022. Renvoi à la
Commission du développement technologique, de
l'agglomération, de la sécurité et des ressources humaines pour
étude, selon décision du Conseil général du 12 décembre 2022.*

22-501 Postulat du groupe VertsPopSol intitulé « Quartiers durables »

Déposé et développé le 27 juin 2022 et inscrit à l'ordre du jour pour la 1^{re} fois lors de la séance du 5 septembre 2022.

Renvoi à la Commission thématique « PAL » pour étude, selon décision du Conseil général du 6 février 2023.

Neuchâtel, les 20 novembre et 8 décembre 2023.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le président,	Le chancelier,
Mauro Moruzzi	Daniel Veuve

Assermentation

La présidente, **Mme Johanna Lott Fischer**, procède à l'assermentation d'un nouveau membre suppléant du Conseil général, M. Tiago Cordas (PLR), en remplacement de M. Mario Vieira, élu conseiller général.

Propos présidentiels

La présidente, **Mme Johanna Lott Fischer**, déclare :

- Je vous informe que le Service informatique de l'Etat introduira, ces prochaines semaines, l'authentification à deux facteurs pour l'accès au portail ECHO du Conseil général. Vous recevrez prochainement une information complète de la Chancellerie à ce sujet.

Question d'actualité déposée en application de l'art. 63 du règlement général, du 7 juin 2021

Du groupe VertsPopSol par Mme Solenn Ochsner (déposée le 6 décembre 2023) intitulée « Suspicion liée à des indices selon lesquels un cartel de soumission aurait été conclu par au moins 3 entreprises neuchâteloises sur le marché local du génie civil, qu'en est-il au niveau communal ? »

Le 30 novembre 2023, la Commission de la Concurrence a ouvert une enquête sur une suspicion liée à des indices selon lesquels un cartel de soumission aurait été conclu par au moins 3 entreprises neuchâteloises sur le marché local du génie civil.

Ce potentiel accord illicite aurait visé à assurer qu'une entreprise désignée d'avance par le cartel obtienne la soumission des appels d'offres émis par des organes publics cantonaux et communaux. Selon les déclarations de M. Patrick Ducrey, directeur de la COMCO, ce cartel serait actif sur le marché de la construction de routes. Les entreprises incriminées bénéficient de la présomption d'innocence.

Cette situation a pu, dès lors, conduire notre commune à octroyer des travaux routiers à des prix ne correspondant pas aux prix au marché et, de fait, à faire peser sur les finances communales des charges financières supplémentaires indues. Si les soupçons de cartel se révèlent exacts, ce serait, dans les faits, une atteinte grave à l'entier de la population, qui voit sa contribution à la bonne marche de l'Etat via l'impôt communal utilisée pour gonfler artificiellement et sans motifs les bénéfices des entreprises concernées, tout en empêchant les acteurs économiques respectant la législation en la matière de pérenniser leur activité.

A ce titre, nous portons à l'attention du Conseil communal la question suivante :

Comment le Conseil communal assure-t-il qu'un marché public et équitable non biaisé soit garanti pour les travaux en génie civil de la commune (appel d'offre, audit, autres procédures juridiques en cas d'infraction) ?

M. Mauro Moruzzi, président du Conseil communal, répond :

- C'est par voie de presse que le Conseil communal a pris connaissance – probablement comme les auteurs de la question – de l'ouverture d'une enquête par la COMCO, en raison de soupçons selon lesquels un cartel de soumission aurait été conclu par au moins trois entreprises neuchâteloises sur le marché local du génie civil.

A ce stade, notre Conseil ne dispose d'aucune autre information tangible, ni sur les faits reprochés, ni sur les entreprises concernées, la COMCO n'ayant pas – ou pas encore – communiqué à ce propos. Elle a notamment fait valoir qu'à ce stade, la présomption d'innocence prévaut.

Par conséquent, le Conseil communal ne peut pas se prononcer sur l'affaire en question. En revanche, il peut volontiers répondre à la question générale posée par le groupe VertsPopSol, à savoir : comment notre Conseil s'assure-t-il, je cite, « qu'un marché public et équitable non biaisé soit garanti pour les travaux en génie civil de la commune » ?

Différents dicastères peuvent être appelés, au sein du Conseil communal, à lancer des appels d'offres. Dans le domaine des travaux de génie civil, la plupart des procédures relèvent, néanmoins, du Dicastère du développement durable – qui s'occupe, notamment, des infrastructures et de l'entretien du domaine public – et du Dicastère du développement territorial. Ainsi, pour le Dicastère du développement durable, la procédure est typiquement la suivante.

Le Service de la mobilité, des infrastructures et de l'énergie a ouvert, durant l'année en cours, 33 marchés publics, dont 2 pour l'achat de véhicules et machines à la Voirie, et près de la moitié – à savoir 14 – pour les travaux relatifs à la STEP.

Les marchés liés à la Voirie se référant à la commande de véhicules ne sont pas concernés par la question, de même que les marchés de la STEP, qui consistent en des travaux spéciaux, des travaux d'équipement électromécanique et de second œuvre, ainsi que la construction de bâtiments.

Pour le reste, un certain nombre d'adjudications sont traitées en collaboration avec Viteos, s'agissant de chantiers communs pour lesquels les frais sont partagés. Il y en a eu 4 en 2023.

Toujours en 2023, en définitive, seuls 7 appels d'offres concernent des travaux dans le domaine de la construction de routes, qui sont précisément ceux concernés par la question. L'ensemble des marchés a été attribué conformément à la loi sur les marchés publics.

Les procédures retenues tiennent compte des seuils fixés dans la loi, selon ce qui suit : 5 procédures ont été ouvertes au-delà de CHF 500'000.- HT – ce sont 5 marchés qui ont été adjugés à trois entreprises différentes – 1 procédure a eu lieu sur invitation et 3 procédures de gré à gré concurrentiel, c'est-à-dire que plusieurs entreprises sont invitées à soumettre des offres en concurrence les unes avec les autres, pour des montants qui vont jusqu'à CHF 300'000.-.

Tous les marchés publics – c'est-à-dire les appels d'offres en procédure ouverte et sur invitation – font l'objet d'une soumission constituée d'un

cahier des charges avec le descriptif et la quantité des travaux, ainsi que d'une réglementation générale et particulière précisant les critères et leur pondération pour l'évaluation des offres.

Lors de la réception des offres, celles-ci font l'objet d'une ouverture entre quatre yeux et seul le montant de l'offre est relevé. Ce tableau reste confidentiel jusqu'à l'attribution formelle du marché public par l'autorité.

Toutes les offres sont analysées dans une première phase, au niveau de leur recevabilité selon la réglementation du marché. Les offres recevables sont, par la suite, analysées et évaluées sur la base des critères d'adjudication. Les critères communément utilisés concernent :

- le prix – qui est une condition obligatoire – avec une pondération retenue entre 30 et 50 %,
- l'environnement et la durabilité, avec une pondération retenue entre 20 et 35 %,
- les compétences et les références des entreprises, avec une pondération entre 20 et 25 %,
- et, enfin, les aspects liés à la formation et au perfectionnement du personnel, avec une pondération retenue de 5 %.

Je précise que ces pourcentages peuvent varier selon les cas.

Les procédures de gré à gré concurrentiel n'appliquent que le critère du prix, conformément au cadre légal en la matière. En revanche, pour les marchés publics, la pondération du prix est relativement basse : ce choix permet de mieux valoriser d'autres critères, notamment environnementaux.

L'incidence du prix n'est donc pas nécessairement déterminante, mais c'est l'entreprise ayant obtenu le plus de points sur la base de la grille d'évaluation qui obtient l'adjudication. Cette manière de procéder va dans le sens de la révision de la loi cantonale sur les marchés publics, qui a été faite suite à l'adoption par le Grand Conseil, au mois de septembre, de l'Accord intercantonal sur les marchés publics.

L'ensemble des prix unitaires des soumissions transmises fait l'objet d'une analyse sur toutes les positions et d'une comparaison complète entre les prix offerts par chaque soumissionnaire.

Les prix unitaires déposés sont également comparés aux valeurs de marché en général et appliqués pour d'autres entités publiques, afin de détecter et d'éviter une éventuelle déviance. A titre d'exemple, il est apparu cet automne que, sur deux marchés publics nous concernant, une entreprise a déposé des prix unitaires nuls sur certaines positions, de manière inexplicable, potentiellement assimilable à de la spéculation et à

une concurrence déloyale. Cette entreprise a donc été exclue pour les marchés en question.

Dans le cadre des appels d'offres en marchés publics, le nombre d'offres déposées est supérieur à trois, et fait apparaître une réelle concurrence entre les candidats.

Dans le cadre des procédures sur invitation, nous veillons toujours à demander aussi au minimum trois offres, mais parfois, ce nombre peut aller jusqu'à dix en fonction du nombre d'entreprises qui oeuvrent sur le canton. Par ailleurs, lors des procédures sur invitation, nous veillons à varier les entreprises invitées, tout comme sur les marchés de gré à gré concurrentiel.

Lorsqu'une offre, suite à l'analyse technique et administrative, est susceptible d'être éliminée, le Service juridique est consulté pour avis. L'ensemble des offres, analysées dans un premier temps par le responsable du projet, auteur de la soumission, est transmis au supérieur pour une lecture complémentaire, afin de s'assurer de la fiabilité de la première analyse. Lors des marchés publics complexes, l'évaluation implique plusieurs collaboratrices et collaborateurs différents.

Cette manière de procéder respecte en tous points les règles des marchés publics et garantit, dans toute la mesure du possible – sachant qu'une garantie absolue dans ce domaine, comme dans d'autres, n'existe pas – que la concurrence puisse s'exprimer conformément au principe même des marchés publics, tout en préservant une équité absolue dans le traitement des dossiers. A ce propos, il est à noter que, lors de recours sur l'attribution de marchés, les instances juridiques nous ont jusqu'ici – on touche du bois – toujours donné raison.

L'ensemble des dossiers est conservé et fait régulièrement l'objet de contrôles par le Canton, dans le respect de la LFinEC, lors des boucléments des comptes. Sur les nombreux dossiers qui ont été transmis pour cet audit, aucun n'a fait l'objet de commentaires ou n'a fait apparaître d'anomalies, ni sur la forme, ni sur le fond.

Enfin, il faut relever que le contrôleur communal des finances est libre d'effectuer toute enquête interne qui lui paraît pertinente, sur toutes les procédures dont il souhaite s'assurer qu'elles sont conformes à la loi et aux réglementations en vigueur. Il porte ses éventuelles observations à la connaissance du Conseil communal, en émettant, cas échéant, des recommandations.

Voilà la réponse que je pouvais vous donner ce soir par rapport aux procédures qui sont actuellement en œuvre dans le cadre de notre commune. Il est évident que nous suivrons avec attention la suite qui sera donnée à cette affaire.

23-020 – 23-202

Rapport du Conseil communal et de la Commission financière concernant le budget 2024

Voir tirés à part des :

- 18 octobre 2023 (rapport 23-020)
- 28 novembre 2023 (rapport 23-202)

M. Philipp Niedermann, rapporteur de la Commission financière, déclare :

- La Commission financière s'est réunie en trois séances plénières et en cinq séances de sous-commissions pour traiter le budget 2024. Son rapport résume ce travail de réflexion et de questions-réponses au Conseil communal et, dans les séances des sous-commissions, aux chefs de service de l'administration. Voici un bref rappel de quelques points essentiels.

Le budget a été présenté par le Conseil communal comme un budget en amélioration, établi dans le cadre du projet de réforme et de modernisation de l'administration communale – REMO – lancé début 2022. Les commissaires saluent les efforts d'assainissement de la part du Conseil communal.

Le degré d'autofinancement – chiffre clé pour la capacité d'investissement de notre commune – est budgété à 7,10 %, en amélioration par rapport aux 0,06 % du budget précédent.

Cette amélioration a bénéficié de quelques éléments favorables – surtout des revenus fiscaux prévus en hausse – mais a aussi souffert d'un nombre d'éléments défavorables, tels que l'inflation, l'augmentation de certaines charges de transfert et le plafonnement des recettes de l'impôt des personnes morales par le Conseil d'Etat. La hausse des taux d'intérêts

commence également à se faire sentir. Les efforts d'assainissement du Conseil communal sont alors d'autant plus appréciables.

Les commissaires constatent, pour les années suivantes – notamment 2025 – que l'investissement planifié dépasse très largement les 50 millions admis par le règlement communal sur les finances. La planification des investissements doit donc encore être adaptée, impliquant des choix politiques entre les priorités importantes et nombreuses, telles que l'assainissement énergétique du patrimoine administratif, la rénovation des collèges, la résilience climatique ou la construction de salles de sport pour les clubs et pour l'école, pour n'en citer que quelques-unes.

Un point d'inquiétude est la difficulté de recrutement, qui se trouve impacté par la conjoncture actuelle avec un marché de l'emploi sec pour du personnel qualifié.

La commission s'inquiète aussi de la pression croissante sur l'enseignement obligatoire. Le personnel se trouve trop souvent dans un rôle d'éducateur aux dépens de son rôle pédagogique. Un soutien accru sur le terrain est nécessaire, mais ne saurait être résolu sans une réflexion globale sur l'école et, notamment, les financements cantonaux et communaux.

En résumé, nous sommes en présence d'un budget en amélioration. Néanmoins, l'atteinte des objectifs du plan climat, la hausse des coûts de l'école et les investissements importants à venir représentent des défis majeurs, qui demanderont des priorisations soigneuses dans les années à venir.

La Commission financière préavise favorablement tous les arrêtés que nous sommes appelés à voter aujourd'hui. Une minorité s'est toutefois opposée au projet d'arrêté III, concernant le prélèvement à la réserve conjoncturelle, jugé non opportun. Les autres arrêtés, tout comme le rapport de la commission elle-même, ont été acceptés à l'unanimité. Dès lors, la Commission financière vous invite à accepter le budget et les arrêtés y relatifs.

Mme Nicole Galland, porte-parole du groupe VertsPopSol, déclare :

- Au nom du groupe VertsPopSol, je vous informe d'emblée que nous acceptons unanimement l'entrée en matière sur le budget 2024. Quelques questions seront posées lors de la discussion de détail, mais notre groupe acceptera également les cinq arrêtés qui nous sont proposés. J'annonce également que notre groupe prévoit de déposer un **postulat** lors de la discussion de détail sur le DTETPB.

Tout d'abord, nous tenons à saluer la grande qualité générale de la présentation des rapports, aussi bien celui proposé par le Conseil communal que celui issu des travaux de la Commission financière.

« Construire un budget peut parfois donner la sensation de naviguer sur un lac agité avec des vents passant rapidement de favorables à contraires », pouvons-nous lire dans la conclusion du rapport du Conseil communal. L'image étant suggestive, je ne résiste pas à l'envie de reprendre cette comparaison lacustre.

En 2021, un nouveau paquebot communal était mis à l'eau, sans trop connaître encore ses capacités à affronter des météo changeantes. Mais il était porteur de perspectives nouvelles très motivantes. Après les festivités de l'inauguration, la croisière ne s'est pas amusée très longtemps, car le Conseil communal a dû rapidement relayer des avis de tempête. Ceux-ci étaient basés sur des perspectives alarmantes qui avaient pour termes : évolution du déficit structurel, aggravation de la dette, degré d'autofinancement devenu largement insuffisant, etc.

Une réflexion importante sur la feuille de route a redressé le cap et imposé des contraintes de navigation, avec la révision du règlement communal sur les finances et la mise en route d'une nouvelle boussole nommée REMO, une boussole dont nous attendons les effets prometteurs et, surtout, d'en connaître le contenu détaillé.

Le précédent budget 2023 s'est dès lors inscrit dans cette lignée et a reflété les mesures importantes de maîtrise et de consolidation, non seulement pour amorcer un redressement de la barre financière, mais aussi pour terminer l'ouvrage de la fusion – via, par exemple, de nombreuses harmonisations de règlements et de taxes, ou des redéfinitions de postes – ainsi que pour corriger ou améliorer un certain nombre de défauts de jeunesse, tels que des corrections d'estimations ou des doublons d'imputations. Et, en parallèle à tout cela, se sont ajoutées des mesures d'économies appliquées au sein de tous les dicastères.

Qu'en est-il maintenant du budget 2024 ? A-t-il atteint une vitesse de croisière durable et satisfaisante ?

Redresser le cap d'un gros paquebot n'est pas chose facile. Dès lors, nous pouvons saluer les effets des décisions prises en 2022, qui se marquent, notamment, par un degré d'autofinancement qui a amorcé une légère embellie à 7 %. Les charges BSM sont en très légère baisse, malgré les hausses des coûts des matières et des énergies, ce qui dénote des efforts importants réalisés par l'administration pour contenir ses dépenses. A cela s'ajoutent aussi les réflexions visant à améliorer les collaborations transversales, l'internalisation d'un certain nombre de services et, de gré ou de force, une meilleure planification et priorisation des investissements.

Notre groupe se montre également satisfait des mesures introduites en 2022 dans le nouveau règlement du personnel, visant à compenser correctement le temps de travail de nuit ou durant les week-ends. Tout ceci est à saluer très positivement.

Mais peut-on estimer que la situation financière de la Ville a pris résolument une bonne direction et que les effets de la fusion vont, dès lors, se manifester via des économies d'échelle ?

La réponse est positive, si l'on se satisfait de constater que la situation serait bien plus mauvaise – j'aurais tendance à dire « bien plus pire » – si les mesures visant à contenir les investissements – et, de là, à atténuer les insuffisances de leurs financements – n'avaient pas été prises à temps. Il est difficile d'être très serein lorsque l'on constate que la dette est de 486 millions de francs et qu'elle est amenée à augmenter régulièrement dans les années à venir, même si cette progression amorce un ralentissement. Difficile aussi de croire que les exercices de prélèvements dans les réserves ou de réévaluation du patrimoine financier vont embellir éternellement le tableau. Là, les bouées de sauvetage ont certainement leurs limites.

Mais la phrase que j'ai citée au début de mon intervention – relative à la navigation sur lac agité – montre que le Conseil communal n'est pas dupe et reste prudent.

Il est vrai que les vents contraires sont souvent hors de maîtrise directe de l'équipage communal, et qu'ils viennent malheureusement oblitérer, en termes financiers, des efforts vertueux comme les décisions de limiter l'éclairage nocturne.

Concernant les ressources humaines, nous savons que le marché de l'emploi se joue non seulement sur le niveau des salaires, mais aussi sur des besoins croissants de compétences dans certains secteurs. Cependant, nous exprimons notre souci – et je pense qu'il est partagé – en constatant que certains postes cadres, que nous estimons importants, présentent de grandes difficultés à être repourvus.

Nous voulons croire avec notre Exécutif que les vents favorables pourront apporter des recettes fiscales supplémentaires de plus de 8 millions. Nous voulons surtout croire que des investissements judicieux seront à même d'augmenter l'attractivité de la ville et, dans ce sens, nous soutenons pleinement le projet MAÉ d'école à journée continue, ainsi que la stratégie de mobilité visant à apaiser la ville et baisser les niveaux de nuisances sonores et polluantes.

Il est clair que le nécessaire exercice d'assainissement des finances communales va être mis à rude épreuve ces prochaines années, car les attentes sont énormes. Elles sont suscitées aussi bien par la dynamique

de la fusion que par des besoins impératifs – je dirais même vitaux – que sont, par exemple, les adaptations au réchauffement climatique, la nécessité d'assurer nos approvisionnements énergétiques, le maintien des infrastructures générales ou l'assainissement énergétique des bâtiments.

Il y aura assurément des choix politiques difficiles à faire dans les priorités pour continuer à assurer l'assainissement des finances de la Ville, et ceci sans péjorer les investissements indispensables à la transition environnementale, ni le soutien à l'éducation ou aux possibilités de subventions sociales et culturelles.

Dans l'immédiat, notre groupe souhaite exprimer sa confiance dans les lignes directrices qui ont été tracées pour remettre peu à peu à flot la santé des finances communales. Ce budget 2024 est le fruit d'un gros travail effectué par toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs de l'administration, à qui nous voulons adresser de très sincères remerciements pour leur engagement durant ces premières années de la fusion.

Mme Claire Hunkeler, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Nous voilà déjà réunis pour étudier le budget 2024, le dernier de notre législature. Le groupe socialiste l'a étudié avec une grande attention. Après une introduction, nous ferons quelques remarques sur les différents dicastères, puis nous passerons à la conclusion. Les questions, quant à elles, seront posées lors de l'étude détaillée du budget.

Ce budget va dans le bon sens, il est aussi consensuel. Peut-être, m'a-t-on soufflé, est-ce l'approche des élections communales d'avril prochain ?

Ce budget semble solide, et entre dans le cadre de REMO et de notre règlement communal sur les finances. Les charges y sont maîtrisées, malgré l'inflation et les prix de l'énergie qui augmentent. Ce budget évite les mesures impopulaires qui avaient donné lieu, l'année dernière, lors de l'examen du budget 2023, à des amendements.

Le groupe socialiste regrette néanmoins qu'il ne prenne pas en compte de manière suffisante le contexte actuel de baisse du pouvoir d'achat de la population, afin de limiter les conséquences socioéconomiques et la précarisation d'une partie de cette population. Nous aurions souhaité y lire plus de mesures pour soutenir les habitant-e-s en cette période de forte inflation.

Nous avons bien lu, je cite, que « ce résultat est obtenu grâce aux efforts soutenus de l'ensemble de l'administration, qui continue de rechercher partout où c'est possible des sources d'économies ».

Au niveau du budget de fonctionnement, de gros efforts de rationalisation ont été faits. Et la suite ? On arrive au bout des économies possibles. Notre groupe restera très attentif, lors de l'élaboration des futurs budgets, à ce que l'on ne coupe pas dans les prestations, spécialement celles qui touchent les plus précarisés d'entre nous, celles qui soutiennent les familles et celles qui sont attribuées à la culture. Une collectivité a un rôle essentiel à jouer dans les prestations qu'elle délivre. On l'a vu lors de la crise sanitaire du Covid : un état fort a permis d'avancer et de soutenir une partie de la population.

Le prélèvement à la réserve conjoncturelle a été questionné avec insistance en Commission financière. Si la droite considère la conjoncture actuelle comme bonne, le groupe socialiste rappelle ici que ce n'est pas son cas : il constate, au contraire, qu'un nombre accru de ménages rencontrent des difficultés à boucler leurs fins de mois. La collectivité locale doit jouer le rôle de la redistribution, agir au niveau local, là où les gens vivent. La conjoncture est bonne pour les entreprises : les actionnaires touchent des dividendes, les impôts reçus par notre commune sont plus élevés que prévu. Mais les richesses sont mal réparties. Il serait quasi indécent de dire que tout va bien.

Ne pas prélever dans la réserve conjoncturelle, ce serait donner un signal à la population que tout va bien, que les crises sont passées, ce qui n'est pas le cas.

Concernant les investissements, pour ne pas dépasser les 50 millions – 49,7 millions dans le budget qui nous occupe aujourd'hui – on les échelonne dans les années futures, on en repousse certains. Alors que l'on ne parvient pas – jusqu'à ce jour du moins – à réaliser les investissements prévus au budget. Pour conserver un développement dynamique de la commune et de sa région, il est nécessaire d'investir suffisamment.

Vous l'avez compris, le groupe socialiste encourage le Conseil communal à investir les 50 millions prévus en 2024, et espère pouvoir constater, lors de la séance des comptes 2023, que l'entier des 50 millions budgétés aura été dépensé.

Le degré d'autofinancement a augmenté, passant de à peine plus de zéro à 7 % : c'est rassurant.

Si l'on compare les charges d'exploitation globales des quatre communes venues à la fusion, on a une bonne appréciation sur les budgets. La fusion a créé des surcoûts généraux, puis l'on arrive à des économies d'échelle. Le déficit structurel diminuera avec le temps.

Au niveau cantonal, la majorité des communes ont des situations proches de la nôtre, sauf celles qui n'investissent pas.

Nous relevons avec satisfaction que le nombre de mandats confiés à l'extérieur est en nette diminution.

Au niveau des dicastères, notre groupe a quelques remarques. Dans les dicastères 2 et 5, nous avons fortement apprécié le tableau sur l'évolution des EPT.

Au niveau des RH, l'effort de formation est à saluer dans tous les dicastères. La Commune de Neuchâtel joue pleinement son rôle de formatrice, en encadrant un nombre conséquent d'apprenti-e-s, comme de stagiaires. Le groupe salue cette politique de formation et encourage la Ville à faire encore plus en engageant des apprenti-e-s et stagiaires partout où c'est possible.

Toujours concernant les RH, après l'adoption d'un nouveau statut du personnel attractif, le groupe est satisfait du dialogue que le Conseil communal a ouvert avec les associations du personnel, et salue l'accord trouvé avec elles. L'échelon automatique et l'indexation ont été accordés, ce qui évitera de revivre, lors de notre présente séance, les tensions du précédent budget.

RH encore : nous avons pris note des difficultés de recrutement pour les cadres et le personnel hautement qualifié, ce qui nous inquiète, comme cela inquiète le Conseil communal. Si des postes restent vacants, on court le risque de fatiguer les équipes en place.

S'agissant du Dicastère de la famille, de la formation, de la santé et des sports, parlons des écoles. Nous avons lu que le taux d'absentéisme dans le corps enseignant est important. Cette situation nous inquiète et elle doit s'améliorer pour le bien de nos enfants et du corps enseignant. On le sait, l'école est une institution sociale majeure, qui remplit, notamment, les missions de l'instruction et de la socialisation de nos enfants. Nous encourageons toutes les réflexions pour trouver des solutions afin de soulager les enseignant-e-s et leur permettre de faire leur travail dans les meilleures conditions possibles, ceci également dans l'intérêt des élèves. La frontière actuellement trop floue entre le pédagogique et l'éducatif complique leurs tâches. Renforcer les soutiens éducatifs pour les soulager serait une des aides possibles. Il convient certainement de définir un nouveau paradigme pour l'éducation.

Au niveau de l'aide sociale, la baisse des dépenses dans ce domaine n'est pas une bonne nouvelle. Nous craignons que des personnes ne recourent pas à l'aide sociale par crainte de perdre leur permis de séjour, et qu'elles s'enfoncent ainsi, avec leurs enfants, dans la précarité.

Un mot sur les syndicats intercommunaux. La Commune de Neuchâtel est un gros contributeur aux différents syndicats : nous le constatons en lisant le budget. Nous pouvons parfois avoir l'impression que ces chiffres

viennent de nulle part, et que nous ne pouvons rien gérer. Certes, la gestion de ces syndicats est un peu plus difficile à suivre, car la Ville ne décide pas seule. Néanmoins, les conseillers généraux que nous sommes et les conseillers communaux participent aux séances de ces syndicats, dans les législatifs et les exécutifs : il leur appartient, il nous appartient d'y participer activement.

Encore une dernière remarque avant de passer à la conclusion : *la fusion*. Nous ne pouvons pas ne pas en parler alors que nous étudions le dernier budget de la législature qui a vu naître cette nouvelle commune. Nous oublierions presque d'en parler, ce qui est le signe que le bouquet des quatre communes unies dans cette fusion est harmonieux, même si, bien entendu, des améliorations sont encore possibles.

A ce sujet, le groupe socialiste souhaite qu'à l'avenir, un soin particulier soit porté aux assemblées citoyennes, afin qu'elles s'installent dans le quotidien de notre commune, avec une réelle participation des habitantes et habitants : qu'elles ne deviennent pas des centrales d'enregistrement des plaintes, mais bien des forces de propositions et de travail.

Nous profitons de remercier sincèrement ici les délégués de quartier, qui font un magnifique travail de proximité, contribuant à maintenir un lien entre les instances politiques, les services communaux et la population.

En conclusion, il est bien compliqué – voire impossible – d'avoir une version totalement neutre, objective et définitive d'un budget.

Il convient de pas se laisser enfermer dans un mécanisme financier, de ne pas s'imposer des contraintes trop importantes. Les principes financiers ne doivent pas constituer des dogmes.

On rencontre toujours beaucoup de variables dans un budget. Des règles peuvent être modifiées : par exemple, un écrêtage non prévu, la réévaluation du patrimoine financier, une redevance topographique. Ou encore, une augmentation financière à verser dans le pot commun des transports ou à l'éorén, les taux d'intérêts qui bougent, actuellement qui subissent une augmentation. Ou encore, on vit des crises : sanitaire, puis énergétique.

Nous sommes confrontés, chaque année, à des éléments non maîtrisables. Et au milieu de toutes ces incertitudes, nous construisons un budget.

Le groupe socialiste est conscient de l'énorme travail effectué pour nous présenter un budget 2024 équilibré, avec les restrictions demandées, le tout en effectuant les tâches du quotidien. Nous remercions très sincèrement les membres du Conseil communal, ainsi que toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs, qui ont construit, modifié,

amélioré ce budget. C'est un très long processus, indispensable, mais parfois fastidieux.

Sans surprise, avec un enthousiasme parfois modéré, mais avec grande satisfaction, le groupe socialiste entre en matière et acceptera le budget 2024 et les différents arrêtés.

Mme Sylvie Hofer-Carbonnier, porte-parole du groupe vert'libéral, déclare :

- Notre groupe dira également oui au budget 2024. Comme d'autres, il le fera avec un enthousiasme relatif, non pas tant dans la forme – que nous saluons aussi – mais dans la mesure où ce budget prévoit un excédent de charges de plus de 9 millions, cela malgré un nouveau prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle.

Cependant, le groupe vert'libéral cherche, autant que possible, à voir le verre à moitié plein. C'est le cas avec le budget 2024, qui s'inscrit dans le plan de redressement des finances de la Ville sur la durée. C'est sur la base de cette tendance positive à moyen terme que nous acceptons ce budget.

En tant que dernier budget de la législature, nous l'accepterons d'autant plus qu'aucune dérogation au frein à l'endettement n'a été sollicitée, et que les prélèvements aux réserves sont, cette année, moins conséquents que les dernières années.

Par ailleurs, nous saluons les nouvelles mesures d'économies prévues, avec, au passage, des remerciements appuyés à toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs de la Ville pour leur engagement.

Nous nous réjouissons également de constater que la fusion s'est non seulement déroulée sans problèmes majeurs, mais qu'elle a permis différentes optimisations, cela tout en ayant conservé systématiquement le plus haut niveau de prestations, qu'il s'agisse des prestations offertes à la population ou des conditions de travail du personnel communal. C'est d'autant plus remarquable au vu de la diminution des recettes fiscales engendrées par la fusion, puisque les coefficients de Peseux, Corcelles-Cormondèche et Valangin avaient été revus à la baisse, en toute conformité avec la convention de fusion.

Le redressement en cours est aussi à saluer, au vu de nombreux paramètres sur lesquels la Ville n'a pas prise, et qui sont venus alourdir les dépenses ou réduire les recettes : la hausse des prix, ceux de l'énergie, l'augmentation des charges imposées de l'extérieur, les charges de transfert, à l'image du subventionnement des transports publics et de la participation aux coûts de l'éorén. Cela s'inscrit également dans un

contexte plus général, où le Canton, durant ces dix dernières années, n'a pas cessé de reporter des charges sur les communes.

Cerise sur le gâteau, le Conseil d'Etat, avec l'appui d'un Grand Conseil dans lequel le bas du canton est sous-représenté, a choisi de ponctionner davantage les communes qui se portent bien fiscalement : je parle, bien sûr, du fameux « écrêtage ». Ce dernier aura peut-être même un peu plus de conséquences qu'annoncées dans le rapport du Conseil communal ou dans le budget, à la suite de la récente annonce du rapatriement des activités de fabrication de British Tobacco, à Boncourt, chez Philip Morris, ici à Neuchâtel.

Tous ces paramètres ne nous facilitent pas la tâche, au moment où nous devons – et devons encore – fortement investir pour atteindre, notamment, un certain nombre d'objectifs environnementaux, à commencer par l'assainissement énergétique des bâtiments appartenant à la Ville. En passant, notre groupe s'inquiète également vivement des difficultés de recrutement de personnel dans ce domaine et des problèmes récurrents liés aux cadres chargés de mener à bien tous les projets urbanistiques et architecturaux.

Les investissements sont plafonnés à 50 millions de francs et, si cette limite est respectée pour 2024, ce sont plus de 100 millions qui sont planifiés pour 2025 : des choix devront donc être faits et, dans ce contexte, nous comprenons qu'une planification roulante ait été mise en place.

Faut-il rappeler que, si de très gros projets sont en cours – comme le collège des Parcs, les Jeunes-Rives et la STEP – il y en aura d'autres tout aussi importants, à l'instar du Collège latin et bientôt, nous l'espérons, des salles de sport, lesquelles font cruellement défaut ?

Faut-il rappeler aussi que tous ces investissements, au-delà de leur importance intrinsèque, permettent à la Ville de dynamiser l'économie locale ?

Cela m'amène à relever un dernier point : les recettes fiscales. Elles sont annoncées en hausse pour l'année prochaine, comme c'était le cas pour cette année. Or, sans la bonne santé des entreprises – et, avec elles, leurs employé-e-s – la marge de manœuvre de la Ville serait encore bien moindre. Le groupe vert-libéral tient donc à saluer également les efforts menés par toutes celles et tous ceux qui, dans le secteur privé cette fois, s'engagent aussi au quotidien pour « créer de la richesse », comme dit l'expression économique consacrée.

Vous l'aurez compris, notre groupe acceptera ce budget et les différents arrêts.

M. Benoît Zumsteg, porte-parole du groupe PLR, déclare :

- Dernier budget de la législature, premier budget de notre politique de redressement des finances publiques : le groupe PLR a donc pris connaissance avec un grand intérêt, ainsi qu'une satisfaction certaine, du rapport sur le budget 2024.

Globalement, notre groupe est conscient du travail important que le Conseil communal a dû mener pour établir ce budget, qui montre un déficit en diminution, y compris en enlevant toutes les écritures comptables particulières. Notre groupe en profite pour remercier les auteurs du rapport, qui synthétise justement de manière claire toutes ces écritures et leur évolution ces dernières années. Ceci rend la lecture du budget plus aisée.

Mon intervention sera divisée en deux parties : la première sur une analyse du budget 2024, et la deuxième sur le futur de nos finances, avec une vision politique.

Analyse du budget 2024

Ce premier budget, qui entre dans le cadre du projet REMO et de notre nouveau règlement communal sur les finances atteint ses objectifs en matière d'autofinancement. Il est important de rappeler que notre objectif, dans 10 ans, est d'avoir un taux d'autofinancement de 70 %, avec un montant net maximum des investissements de 50 millions par an.

Il faut être clair : notre groupe s'est focalisé principalement sur les objectifs de notre règlement communal sur les finances – qui reflète véritablement l'évolution de la situation financière de notre commune – plutôt que sur le résultat final du compte d'exploitation, qui, comme expliqué auparavant, doit être analysé avec une grande attention.

Malgré que l'exercice du budget 2024 soit considéré comme réussi – parce que le degré d'autofinancement est de 7,1 % et que le niveau des investissements nets est en dessous de 50 millions – il faut quand même faire certains commentaires sur ces éléments.

Autofinancement

Nous constatons que la réévaluation du patrimoine financier continue d'augmenter et améliore artificiellement – à nouveau, comme aux comptes 2022 – le résultat final d'exploitation, mais également l'autofinancement, car cette réévaluation n'est pas retranchée comme les réévaluations du patrimoine administratif.

Dans le budget, nous notons que CHF 3'150'000.- – CHF 1'250'000.- pour les immeubles de rendement, soit le patrimoine financier, et CHF 1'900'000.- pour les participations de ello communication – sont réévalués à la hausse. Cela signifie deux choses. La première, c'est que,

si nous ne vendons pas ces éléments de l'actif, ces écritures restent simplement comptables, sans apport de liquidités. La deuxième, c'est que, sans cette réévaluation, l'autofinancement est négatif : il y a donc, concrètement, une grande probabilité que nous continuerons d'emprunter en 2024 pour fonctionner.

Investissements

Les investissements totaux bruts sont de CHF 64'099'000.-, moins des recettes totales de CHF 14'123'000.-. Il faut noter qu'une partie de ces recettes, soit CHF 6'960'000.-, est prélevée dans des fonds créés en 2023, qui seront grandement vidés de leur substance à fin 2024. A ce niveau, il faut quand même noter que nous laissons aux autorités de la prochaine législature une situation pas très confortable pour atteindre les 50 millions d'investissements. Pourquoi ? Car avec des fonds presque vides, elles auront moins – ou plus du tout – la possibilité de réguler le montant des investissements via ces fonds, comme nous l'avons fait ces deux dernières années.

Les autres éléments clés de ce budget sont le service de la dette, les charges de BSM, les charges de transfert et les recettes fiscales.

Service de la dette

La stratégie du Conseil communal d'emprunter majoritairement à court terme est pertinente, si l'on table sur une stabilisation du niveau des taux d'intérêts. Cela signifie que notre fameuse dette à long terme d'environ CHF 380'000'000.- n'augmente que très peu au budget, étant donné qu'il ne prend pas en compte nos engagements des 12 prochains mois.

Toutefois, notre dette globale – que nous avons laissée volontairement croître ces dernières années – nous coûte CHF 1'950'000.- de plus, uniquement à cause de la hausse des taux d'intérêts. Les intérêts passifs représentent maintenant plus de 2 % de notre budget global de fonctionnement.

BSM

Notre groupe se réjouit de l'évolution des coûts des BSM, qui prend également en compte l'augmentation des coûts de l'énergie, et est bien conscient qu'il n'a pas été facile de baisser ces coûts en période d'inflation. Nous rejoignons complètement l'analyse de la Commission financière, qui écrit dans son rapport « (...) qu'à toutes choses égales, la marge de manœuvre en matière d'économies se rétrécit. »

Charges de transfert

Nous constatons que les charges de transfert augmentent massivement. Cela a été dit, les deux postes les plus importants – à savoir l'éorén et les transports – augmentent de CHF 2'648'000.-. Si les charges de transfert

globales n'augmentent que de CHF 2'078'000.-, cela est dû à une évaluation plus correcte de l'Etat et du Guichet social, qui estiment que la facture sociale est en baisse de CHF 1'014'000.-, ce dont nous pouvons nous réjouir.

Recettes fiscales

Nous constatons que l'élément le plus significatif pour améliorer concrètement le résultat opérationnel, ainsi que l'autofinancement est l'augmentation des revenus fiscaux. Cela signifie que l'économie et l'emploi fonctionnent bien – malgré ce qui a été dit tout à l'heure – et nous nous en réjouissons. La preuve en est que les autorités cantonales, au vu de cette situation, ont décidé de diminuer l'imposition pour 2024. Au niveau communal, nous ne pouvons que nous réjouir de ces décisions, permettant d'améliorer notre compétitivité dans nos politiques de domiciliation.

Pour résumer cette première partie : malgré les éléments énumérés précédemment, notre groupe est satisfait que la situation s'améliore par des efforts concrets. Par contre, à la lecture du rapport sur le budget, nous constatons que les objectifs fixés par notre nouveau règlement communal sur les finances seront difficiles à atteindre, et ceci dès 2025. Cela m'amène à la deuxième partie de mon intervention.

Futur de nos finances et vision politique

Tout d'abord, le rapport montre une incohérence pour les prévisions 2025. Le prochain budget devra montrer un degré d'autofinancement de 14 % et des investissements nets d'un montant maximum de CHF 50'000'000.-. Si l'on considère le montant d'autofinancement en page 20 du rapport – qui est de CHF 5'587'000.- – il est insuffisant pour autofinancer les investissements à hauteur de 14 %. Quant au montant total des investissements nets en page 154 du rapport – de CHF 107'000'000.- – il représente plus du double du montant autorisé.

Si nous voulons poursuivre l'amélioration de notre degré d'autofinancement comme nous l'avons décidé, il faut continuer de baisser les charges et d'augmenter les recettes, et prioriser les investissements.

Baisser les charges

Nous l'avons dit précédemment : nous sommes arrivés au terme des économies réalisables à prestations égales. Le groupe PLR est extrêmement confiant dans le projet REMO, tel qu'il est conduit actuellement, pour baisser les charges. Il soutiendra le Conseil communal dans tous les programmes d'économies, pour autant qu'ils ne mettent pas en danger les politiques d'attractivité économique, de mobilité efficace et de domiciliation de notre commune.

Augmentation des revenus

Comme déjà mentionné, l'augmentation des revenus fiscaux de 8 millions est l'élément le plus important ayant permis d'atteindre les objectifs du budget 2024. Pour continuer dans ce trend, il faut absolument augmenter l'assiette fiscale : cela veut dire augmenter le nombre de personnes et d'entreprises qui paient des impôts. A cette fin, le Conseil communal a déjà un objectif ambitieux avec le PAL : augmenter la population de 6'000 habitants et créer 5'000 nouveaux emplois sur notre territoire communal.

Pour cela, nous pouvons regretter plusieurs choses : premièrement, que l'on diminue le budget du Service de l'économie et de la domiciliation, que l'on préfère une politique d'immobilité à une politique de mobilité et, deuxièmement, que l'axe principal de la communication de notre commune ne soit pas basé sur la stratégie de domiciliation. Nous devons communiquer sur cette stratégie de domiciliation, nous devons en faire la promotion.

La priorisation des investissements

Nous le savons, le Conseil général a déjà voté un grand nombre d'investissements qui auront des impacts ces prochaines années. Sans vouloir les citer, le collège des Parcs et les Jeunes-Rives auront néanmoins encore des impacts en 2025. Il ne faudra donc pas hésiter à repousser des investissements déjà votés, s'ils n'ont pas encore commencé.

En conclusion, le groupe PLR accepte l'entrée en matière du budget et se réjouit que nous suivions notre politique REMO et notre nouveau règlement communal sur les finances. Toutefois, comme à son habitude, notre groupe sera très vigilant sur l'avenir de nos finances publiques.

Vous l'aurez compris, nous accepterons le budget 2024 avec ses arrêtés, sauf le projet d'arrêté III concernant la réserve conjoncturelle. En effet, la stratégie de prélever 6 millions dans cette réserve – alors que la conjoncture semble encore très bonne si l'on en croit les prévisions fiscales – est inutile, excepté pour montrer un résultat final meilleur que les années précédentes. Comme les éléments les plus importants du budget sont atteints, une majorité d'entre nous se contentera simplement de s'abstenir sur le projet d'arrêté III.

M. Didier Boillat, responsable du Dicastère du développement technologique, de l'agglomération, de la sécurité, des finances et des ressources humaines, déclare :

- Tout d'abord, merci à tous les groupes pour l'accueil favorable qui a été réservé à ce budget. Je crois qu'il est important pour nous, ainsi que pour nos collaboratrices et collaborateurs, d'entendre qu'un grand travail a été

effectué, et que nous avons essayé de fournir une documentation claire, transparente et de qualité. Merci beaucoup.

Tellement de choses ont déjà été dites que je vais essayer de faire relativement court, afin d'éviter trop de doublons.

La satisfaction sur le fonctionnement même de l'administration et sur ce budget est double : satisfaction de voir le déficit diminuer – donc d'avoir réalisé des économies – mais, surtout, de voir le recours aux réserves diminuer très fortement. Pour 2024, par rapport à 2023, l'amélioration du résultat est de 2 millions, et ce sont 4 millions de moins qui ont été prélevés aux réserves. C'est donc une amélioration de 6 millions.

Si nous remontons encore plus loin et que nous considérons le budget 2022, l'amélioration du résultat est de 3,4 millions, et ce sont 23,9 millions de moins qui ont été prélevés aux réserves.

Cela veut dire que, depuis 2022 – dans les grandes lignes, car nous pouvons encore discuter sur certains éléments – nous avons une amélioration globale, en trois ans, de 27,3 millions, soit 9,1 millions par année.

Nous avons également la satisfaction d'avoir pu accorder cette année, non seulement l'échelon et l'indexation des salaires, négociés avec les associations du personnel et les syndicats, mais également un petit 0,1 % de rattrapage sur ce qui n'avait pas été accordé l'année passée. Cela montre que le Conseil communal sait prendre ses responsabilités quand il l'estime nécessaire, mais également lâcher les cordons de la bourse quand il estime cela possible.

Nous sommes également satisfaits de voir que nous avons 2 % de biens, services et marchandises de moins au budget 2024 par rapport au budget 2023, malgré 1,3 million de hausse liée à l'énergie et au renchérissement.

Nous avons la satisfaction de voir une hausse de 8,4 millions des recettes fiscales, surtout que cette hausse touche tous les types de recettes fiscales, c'est-à-dire autant l'impôt sur les personnes physiques, que l'impôt sur les personnes morales, ainsi que ce que nous recevons en retour du fonds de répartition de l'impôt des personnes morales.

A titre d'information – j'ai fait quelques recherches cet après-midi – pour l'impôt sur les personnes physiques, c'est le meilleur résultat depuis 2017. Par contre, pour l'impôt sur les personnes morales, je rappelle que nous sommes, aujourd'hui, *au niveau* de 2017.

Vous l'avez dit, parmi les points négatifs, il y a la hausse des charges de transfert – particulièrement concernant l'école et les transports – ainsi que la hausse des intérêts à payer sur notre dette. Celle-ci, même si elle est bien gérée au vu des montants à gérer, commence à nous coûter de plus

en plus cher au fur et à mesure que les taux d'intérêts se relèvent. Nous constatons aujourd'hui un tassement de ces taux d'intérêts et nous espérons que la situation ne va pas se dégrader davantage.

Vous l'avez relevé, l'autofinancement est d'un peu plus de 7 % et les crédits de 50 millions, priorisés selon ceux déjà votés, les obligations légales, la sécurité et les assainissements énergétiques. Le Conseil communal estime que cela est suffisant pour continuer de développer notre attractivité.

Pour terminer, sur les remarques concernant le futur : à chaque année sa ou ses peines. Depuis le début de la législature, le Conseil communal a fait face à énormément de crises, qu'elles soient liées au Covid, au renchérissement, aux guerres, aux problèmes d'approvisionnement. Nous avons fait de gros efforts chaque année pour atteindre les objectifs, et nous sommes persuadés que nous y arriverons également l'année prochaine.

La parole n'étant plus demandée dans le cadre de la discussion générale, la présidente, **Mme Johanna Lott Fischer**, relève que l'entrée en matière n'est pas combattue et qu'elle est dès lors acceptée tacitement. Elle annonce une pause de 20 minutes avant de passer à l'étude détaillée du budget.

UNE PAUSE DE 20 MINUTES EST ACCORDÉE.

EXAMEN DÉTAILLÉ DU BUDGET

Présidence

M. Marc-Olivier Sauvain intervient :

- J'ai une question qui s'applique à peu près à tous les dicastères et qui concerne les frais de port. Je suis surpris du coût de ces frais de port, et je me demande si nous ne pourrions pas tous faire un effort pour les diminuer, notamment en arrêtant d'utiliser le papier. Et je demande d'ailleurs de ne plus être sur les listes de distribution depuis aujourd'hui, suite à ma prise de parole.

De plus, sachant que, quand on lit une page sur un téléphone portable, l'impact carbone est nettement moins grand – jusqu'à 14 fois, selon certaines études – je trouve que nous pourrions faire un effort.

Je n'ai pas la solution toute faite, mais peut-être que vous l'avez. J'espère que l'on pourra économiser sur cette ligne.

M. Mauro Moruzzi, responsable du Dicastère du développement durable, de la mobilité, des infrastructures et de l'énergie, répond :

- Merci pour la question. Nous partageons tout à fait votre analyse. Je n'ai pas non plus la solution toute faite. Par contre, ce que je peux vous dire, c'est que cette question est l'un des objets d'attention du groupe REMO, précisément.

En l'occurrence, le volume des courriers envoyés par l'administration ces dernières années se chiffrait à environ 275'000, avec un pic de courriers sortants observé l'année de la fusion – donc en 2021 – avec 303'426 courriers envoyés. On les a comptés.

Une opportunité d'amélioration a été identifiée par le groupe REMO, non seulement du point de vue de l'économie de papier, mais aussi pour les frais d'impression, de manutention, de mise sous pli, de frais de port, etc.

Il existe une part incompressible de documents qui sont et qui resteront des envois physiques, et dont les coûts demeureront dépendants des frais postaux. Par contre, pour les courriers émis par la Ville, un volume de près de 30 % correspond, par exemple, à des factures. Là, le potentiel d'amélioration est assez clair. Une démarche – qui est d'ailleurs en cours actuellement – consiste à numériser progressivement le système de facturation des différents services et offices.

L'année dernière, la proportion de factures envoyées par la Ville au format numérique était de 8 %. On voit donc bien qu'il y a une marge de progression vraiment importante, particulièrement pour ce qui est des

factures mensuelles récurrentes. A l'échelle de la Ville, l'objectif serait de viser environ 75 % de factures électroniques d'ici 2030.

Pour les autres envois papier, j'invite tous ceux qui le souhaitent, comme vous venez de le faire, à demander à la Chancellerie de recevoir exclusivement par voie électronique leurs documents. Mais il ne faut pas ensuite les imprimer...

Développement durable, mobilité, infrastructures et énergie

Mme Julie Courcier Delafontaine intervient :

- Dans la mesure où je ne sais pas très bien quand poser ma question, je la pose directement en introduction.

En page 18 du rapport, concernant les revenus financiers, pouvez-vous nous expliquer les natures 442 et 445 ?

Il nous semble comprendre qu'une part des actions ello sont transférées du patrimoine financier au patrimoine administratif. D'autre part, le montant des dividendes d'ello n'est pas comptabilisé au budget, nous dit-on, car incertain.

Aussi, pourquoi ce transfert, d'une part, et pourquoi y a-t-il peu de dividendes comptabilisés, alors que, dans le rapport sur la vente du télé-réseau, on nous promettait un poste largement bénéficiaire ?

M. Mauro Moruzzi, responsable du Dicastère du développement durable, de la mobilité, des infrastructures et de l'énergie, répond :

- Il y a deux éléments différents dans la réponse à donner. Pour ce qui est du transfert au patrimoine administratif, je ne sais pas si mon collègue voulait répondre, mais je vais en dire deux mots. A ma connaissance, il n'y a pas de passage du patrimoine financier au patrimoine administratif. Ce qui a simplement changé, c'est qu'un montant plus faible a été inscrit.

Ceci me permet de répondre à la question principale : les fluctuations qui concernent les dividendes s'expliquent par les stratégies d'entreprise – que ce soit pour ello ou pour Viteos, qui sera certainement évoqué tout à l'heure – notamment en matière d'investissements.

Dans le cas d'ello, ce que je peux vous dire, c'est que l'entreprise se porte très bien, et que l'intégration du réseau de Peseux – je pense que votre remarque évoquait ce rapport-là – s'est passée de manière tout à fait conforme à ce qui avait été annoncé par le Conseil communal.

En revanche, en 2023 – et c'est plutôt une très bonne nouvelle – l'entreprise a acquis deux nouveaux réseaux régionaux, c'est-à-dire ceux du Val-de-Travers et du Landeron. Pour les années qui viennent, d'autres investissements importants pourraient encore survenir. Certes, cela peut avoir une influence sur la hauteur des dividendes versés, mais c'est de toute manière positif quant au maintien – voire au développement – à terme, de la valeur de la société elle-même.

En ce qui concerne les dividendes qui ont été mis au budget pour 2024 : le budget est toujours à droit connu – c'est-à-dire au moment où nous avons les informations – et les décisions par rapport aux dividendes qui seront effectivement versés se prennent en réalité beaucoup plus tard.

Ainsi, honnêtement, pour cette année, la budgétisation faite pour le dividende est, je dirais, *extrêmement prudente*, ce qui ne veut pas dire qu'au moment des comptes, nous ne puissions pas avoir une bonne surprise. Ceci, évidemment, pour autant que des investissements qui pourraient potentiellement arriver l'année prochaine ne se fassent pas.

C'est là que je parlais de stratégie d'entreprise, entre les investissements et le versement des dividendes. Ce qu'il faut savoir, c'est qu'au niveau du budget de la Ville, l'incidence est pratiquement nulle. En effet, quand vous ne versez pas – ou versez peu – de dividendes, ces montants restent dans la valeur ou viennent augmenter la valeur des actions de la société. Mon collègue en charge des finances pourrait l'expliquer probablement mieux que moi, puisqu'il y a un calcul qui permet d'évaluer la valeur des actions, sur la base de deux éléments qui sont le rendement ou/et la substance. Et comme ce n'est pas une entreprise qui est cotée en bourse, c'est sur ces bases-là que nous faisons l'estimation. Je laisse mon collègue compléter si nécessaire.

M. Didier Boillat, responsable du Dicastère du développement technologique, de l'agglomération, de la sécurité, des finances et des ressources humaines, déclare :

- Je complète volontiers. Pour les entreprises cotées en bourse, il y a plusieurs méthodes d'évaluation. La valeur de la société va dépendre de deux éléments : son rendement – soit le bénéfice qu'elle va verser, finalement – et/ou – car certaines méthodes cumulent les deux avec des pondérations – sa substance, ce qui signifie le niveau des fonds propres.

Comme l'a dit mon collègue Mauro Moruzzi, une entreprise qui veut investir dans le futur – d'autant plus si les taux d'intérêts ont tendance à monter – va peut-être choisir de ne pas distribuer de dividendes, de mettre de l'argent de côté et d'utiliser cet argent pour investir, ce qui lui évitera de s'endetter à un moment donné où le coût de cet endettement est élevé.

En page 11 du rapport de ma sous-commission, vous trouvez le détail pour ello. En 2023, nous avons 2 millions de francs de dividende et pas de revalorisation de la société. En 2024, nous avons un dividende à zéro, mais une revalorisation de 1,9 million. *In fine*, nous avons à peu près exactement le même effet pour le budget de la Ville.

Cela permet peut-être aussi de répondre à M. Zumsteg sur la question du degré d'autofinancement : oui, lorsque l'on réévalue une société, cela a une influence sur l'autofinancement. Mais s'il ne devait pas y avoir de réévaluation et que la société versait des dividendes, elle améliorerait d'autant le résultat de notre budget communal, et améliorerait aussi notre degré d'autofinancement.

M. Jonathan Gretillat intervient :

- Je profite de poser ma question complémentaire qui concerne Viteos, mais un peu sur les mêmes problématiques.

Et puisque j'ai une autre question portant sur la mobilité, si vous me permettez de la poser directement, cela permettra à M. le conseiller communal de répondre peut-être de manière groupée à mes deux questions pour gagner un peu de temps.

La question est assez simple : il s'agit, spécifiquement pour Viteos, de comprendre quel est le montant de la réévaluation des actions. Si je comprends bien la page 18 du rapport, nous obtenons un montant de 2,5 millions. Mais ce montant est-il plus important, moins important ?

Une question plus intéressante d'un point de vue politique, c'est ce qui pousse Viteos, cette année, plus spécifiquement à réévaluer ses actions, plutôt qu'à verser un dividende. Et en lien avec cette question : quel est le bénéfice prévisible attendu par Viteos, en partant du principe que l'on réévalue les actions plutôt que de verser un dividende ?

Je trouverais intéressant de comprendre ce qui permet au Conseil communal de prendre parti pour l'un ou l'autre, ce qui détermine ce choix, sachant que le dividende 2024 sera fixé à l'assemblée générale de 2025, j'imagine.

Ainsi, comment faites-vous pour déterminer les montants que nous devons inscrire au budget ? Je suis désolé si la question est peut-être un peu vaste, mais il y a une certaine logique à cela.

La deuxième question concerne la mobilité et l'augmentation de 1,4 million que nous payons au titre de subventions. En faisant un recoupage avec les informations que nous obtenons de l'Etat, j'ai le sentiment qu'il n'y a pas d'augmentation de la desserte ou des prestations en termes de mobilité, mais uniquement une augmentation des charges. Je souhaiterais donc obtenir quelques explications complémentaires sur

cette importante augmentation : est-elle spécifiquement liée à notre compagnie cantonale de transports publics, dont la Ville de Neuchâtel est actionnaire à hauteur d'un peu moins de 15 % ?

Respectivement, est-ce lié à la situation financière difficile, telle qu'elle a déjà été passablement énoncée dans les médias régionaux, notamment par des reportages réalisés par la radio RTN ? J'aimerais savoir un peu quelle est la situation : y a-t-il lieu de s'inquiéter du côté de la Ville ou, au contraire, peut-on s'attendre à avoir une maîtrise sur la durée et ne pas se retrouver, chaque année, un peu otage d'une telle augmentation sans amélioration des prestations ?

M. Mauro Moruzzi, responsable du Dicastère du développement durable, de la mobilité, des infrastructures et de l'énergie, répond :

- Je vais essayer de répondre dans l'esprit des questions. Je n'aurai peut-être pas toujours le détail précis, notamment en ce qui concerne les montants.

Pour ce qui est de Viteos, la question posée – qui est un peu la même question que pour ello – est de savoir à quel moment nous faisons cette pondération entre, soit la réévaluation de l'action, soit le montant du dividende, sachant que les deux s'équilibrent à la fin au niveau du budget.

D'un point de vue technique, une forme de concertation se fait entre le service financier de Viteos et celui de la Ville, qui lui donne quelques indications permettant de monter le budget. Par contre, il n'y a pas d'indications précises sur quel sera le bénéficiaire, puisque nous ne le connaissons pas au moment où nous réalisons l'exercice budgétaire. En plus de cela, comme c'est une société par actions, il n'est pas possible que tous les éléments soient communiqués sur le domaine public.

Je dirai la même chose que tout à l'heure, même s'il y a des différences concernant ello : globalement, l'entreprise Viteos se porte bien. Toutefois, comme la quasi-totalité des entreprises actives dans le domaine de l'énergie, elle a été fortement touchée par la crise liée à la guerre en Ukraine, qui a révélé l'inquiétante dépendance de la Suisse en termes d'approvisionnement.

Le coût des énergies – gaz et électricité en particulier – a explosé, ce qui a fait augmenter le chiffre d'affaires, Viteos ayant vendu du gaz et de l'électricité pour des montants plus élevés, parce qu'elle les a achetés aussi à des montants plus élevés. L'augmentation du chiffre d'affaires n'est donc une bonne nouvelle pour personne, en réalité.

Cependant, en même temps que le chiffre d'affaires a augmenté, le bénéficiaire de l'entreprise a, lui, diminué, puisque celle-ci a renoncé à

reporter l'entier de l'augmentation des coûts sur le consommateur final, ce qui se traduit justement par une baisse des dividendes.

L'autre facteur qui influence et va influencer, dans les années à venir, le résultat de l'entreprise, ce sont les investissements. Des investissements massifs sont prévus, auxquels Viteos va consentir pour augmenter la part des énergies renouvelables et diminuer sa dépendance vis-à-vis des fournisseurs d'énergie.

D'une part, il s'agit d'augmenter la production propre, parfois en collaboration avec d'autres acteurs locaux – tels que Vadec, pour la valorisation thermique des déchets, en l'occurrence – et d'autres investissements sont prévus dans le domaine des énergies renouvelables concernant la production d'énergie photovoltaïque, mais aussi de biogaz, de l'hydraulique, de géothermie, etc.

D'autre part – et c'est évidemment très important – Viteos vise à développer de manière extrêmement significative ses réseaux de chauffage à distance dans les années à venir, pour des investissements qui se chiffrent au total – sur les dix prochaines années – à des centaines de millions de francs. Ce sont vraiment des montants extrêmement conséquents.

A toutes fins utiles – et cela répondra peut-être à quelques-unes de vos interrogations – je signale que Viteos a publié des résultats consolidés du groupe par voie de communiqué de presse le 26 juin dernier : on voyait que, pour 2022, le résultat net se montait à 14 millions de francs – j'en ai parlé, mais sans donner le chiffre – lequel était en recul d'à peu près 6,4 millions par rapport à l'année précédente. C'est ce phénomène que j'ai décrit précédemment.

Le bénéfice 2023 sera communiqué probablement à la même époque de l'année, c'est-à-dire vers le début de l'été. Voilà ce que je pouvais vous dire par rapport aux mécaniques qui sont en place concernant le calcul des dividendes et le calcul de l'action. Il faut savoir que le calcul de l'action – cela a été expliqué précédemment – est évalué en fonction des mêmes critères que ceux qui ont été donnés pour elle.

Concernant TransN, l'entreprise est effectivement confrontée à une situation financière difficile, comme nous avons pu le lire récemment dans la presse.

Cette situation difficile est due, d'une part, au fait que les volumes des passagers transportés n'ont pas encore retrouvé les niveaux pré-Covid, et que la période de la pandémie a mis à mal, en même temps, le peu de réserves qui restaient à l'entreprise.

D'autre part, ici aussi des investissements très importants ont été – ou sont actuellement – effectués, notamment pour remplacer du matériel

roulant en fin de vie, et dont l'entretien coûte plus cher chaque année, quand il est possible.

Or, ces nouveaux achats – des rames ferroviaires ou des trolleybus – sont extrêmement onéreux, ce qui entraîne, non seulement une augmentation de l'endettement au moment où les taux hypothécaires prennent l'ascenseur, mais également des coûts annuels d'amortissement importants, alors que l'ancien matériel, qui est mis hors service actuellement, était largement amorti depuis des années.

Ainsi, sur le réseau de la ville de Neuchâtel, les premiers trolleybus déperchables – vous avez peut-être déjà pu les voir – sont en service, ce qui correspond à un investissement total de plus de 14 millions.

Il s'agit quand même d'une amélioration des prestations, même s'il ne s'agit pas d'une amélioration de la desserte ou de la fréquence, comme vous l'entendiez probablement. Mais c'est quand même quelque chose qui améliore la prestation.

Parmi les autres coûts qui augmentent, on trouve, sans grande surprise, les mêmes qui font l'objet de notre budget, c'est-à-dire les coûts de l'énergie, et cela touche évidemment particulièrement fortement une entreprise basée sur les transports, qui achète de l'électricité et du diesel. Cela concerne aussi l'inflation, la TVA, les salaires, avec l'IPC et les échelons, de même – il faut le dire – que les coûts liés à un absentéisme important que connaissent toutes les entreprises de transport. C'est un phénomène qui est assez frappant.

De plus, il faut aussi noter, car cela se dit relativement peu, qu'il y a un cadre réglementaire toujours plus contraignant, qui fait, par exemple, qu'il y a toujours plus d'attention en matière de sécurité, de propreté, d'accessibilité, ce qui est quand même bien. Je parle de la mise à niveau LHand, par exemple, qui concerne aussi TransN. Ceci induit un automatisme dans l'augmentation des coûts, qui ne se traduit pas par une augmentation équivalente des indemnités versées à TransN.

Vous voyez que c'est toute une foison d'éléments qui convergent tous vers une augmentation des prix, avec un élément qui est probablement plus marquant que les autres : celui des investissements qui sont en train d'être effectués.

Pour mettre les choses en perspective, j'aimerais relativiser peut-être un tout petit peu l'inquiétude qui a été exprimée. Il faut savoir que pour 2024, au niveau national, les coûts du trafic régional ont augmenté de 10 %, et c'est exactement le pourcentage que l'on retrouve chez TransN. Ce n'est donc pas nécessairement quelque chose qui est spécifique à notre société locale.

En regard du chiffre d'affaires de TransN – qui est d'environ 120 millions pour 2024 – le problème structurel actuel à résoudre correspond à un relativement faible pourcentage : c'est un déficit qui s'élève, en gros, à 2,7 millions.

La collaboration avec les commanditaires de l'offre – à savoir le Canton et la Confédération – vise à trouver des solutions pérennes, qui pourraient, par exemple, prendre la forme d'une recapitalisation, vu que les fonds propres de la société actuelle ont toujours été particulièrement bas pour une entreprise de cette taille.

Dans tous les cas, l'offre 2024 n'est pas en danger, et la probabilité est grande que des solutions pour stabiliser la société soient trouvées, dans la mesure où personne n'entend mettre en péril la desserte en transports publics dans notre canton.

A ce propos, il n'est peut-être pas inutile de rappeler que c'est l'Etat qui détient presque la moitié du capital-actions de l'entreprise. Les Villes de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel possèdent environ 14 % de ces actions, les autres communes 13 %, et la Confédération pratiquement 5 %. Cependant, au niveau de la fixation et de la commande, ainsi que de la détermination des montants qui sont à reverser dans le pot commun, les communes n'ont strictement aucun mot à dire. Il faut être absolument clair sur ce point.

Concernant la dernière question que vous posez, c'est-à-dire ce yoyo, ces surprises, ou ces difficultés de prévisibilité par rapport à nos budgets, c'est malheureusement ce que nous avons vécu toutes ces dernières années. Et il y a de fortes chances que cela arrive, les montants décidés étant communiqués extrêmement tard, même parfois en décembre, par l'Autorité cantonale.

M. Yves-Alain Meister intervient :

- Mon préopinant m'a presque coupé l'herbe sous les pieds, parce que je voulais aussi parler de cette augmentation de 1,4 million pour les transports publics.

J'aimerais juste revenir au 4 septembre 2023, lorsque nous avons pris acte d'un rapport sur la stratégie de mobilité et de stationnement, dans lequel on parlait, à plusieurs reprises, du renforcement des transports publics et des lignes de transports publics, particulièrement au niveau des cadences. Je cite juste deux ou trois points :

- Dans la phase 1 : « renforcement de l'offre TP (nouvelle ligne 120-122 avec la liaison Vauseyon-Gare de Neuchâtel) ».
- Dans la phase 2 : « l'amélioration de l'offre TP et la tarification combinant P+R et TP sur territoire communal ».

- Dans la phase 3 : « développement (...) de l'offre en transports publics (...) pour rejoindre le centre-ville (...) (notamment depuis les parkings P+R et la Maladière, conformément aux travaux déjà en cours) ».

Ma question est la suivante : avec ce que nous avons appris par rapport à TransN et ce que vient de dire M. le conseiller communal, les promesses faites dans le rapport 23-016 pourront-elles être tenues, puisque TransN pourrait argumenter qu'ils n'ont pas les moyens d'investir aujourd'hui pour ces renforcements de lignes et de cadences ?

M. Mauro Moruzzi, responsable du Dicastère du développement durable, de la mobilité, des infrastructures et de l'énergie, répond :

- Je suis très heureux de cette question. Le rapport sur la mobilité n'a fait aucune promesse. Au contraire, il a livré des analyses extrêmement détaillées, étayées par des chiffres précis et actuels, qui montrent, notamment, que la capacité de stationnement en ville est suffisante pour absorber la diminution prévue des places de stationnement aux Jeunes-Rives et à Panespo, grâce à l'infrastructure existante qui est assez remarquable pour une ville de la taille de la nôtre.

Par ailleurs, le Canton a communiqué aux communes, de manière encore informelle, les analyses qui concernent la desserte en transports publics dans le canton, et qui montrent que la desserte cantonale est plutôt bonne, notamment de et vers la ville de Neuchâtel. Il en va de même à l'intérieur de la ville elle-même, qui est desservie par plusieurs lignes TransN, mais aussi par CarPostal et les gares urbaines, où circulent des lignes CFF et BLS.

En revanche, la qualité de desserte des P+R hors du territoire communal n'est pas toujours optimale. Mais améliorer cet aspect-là – le rapport le dit aussi tout à fait clairement – dépend de la coordination entre le Canton et les communes concernées, ainsi qu'entre les communes elles-mêmes.

La Ville est bien sûr active aux niveaux cantonal, régional et intercommunal, mais n'a aucune pouvoir de décision, comme je l'ai dit, sur le territoire des autres communes et même sur son propre territoire communal, en termes de desserte qui est financée à travers le pot commun.

A ce titre, le Conseil communal réitère son appel aux différents groupes politiques représentés au niveau cantonal à être particulièrement attentifs à ce point. La desserte en transports publics relève essentiellement des décisions prises au niveau cantonal, et des financements et des priorités qui les accompagnent.

Comme tout le monde le sait, le plan climat cantonal a fixé des objectifs ambitieux, y compris pour ce qui est du volet mobilité, lesquels ne peuvent

pas se limiter à attendre la réalisation de la ligne directe entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds à l'horizon 2035 ou 2040. La ligne directe doit s'accompagner d'un réseau performant de distribution des flux de pendulaires et de voyageurs, qu'il s'agit de mettre en place progressivement et sans plus attendre au niveau cantonal.

Evidemment, nous ne doutons pas que le PLR – dont les représentants disposent d'une majorité absolue au Conseil d'Etat – saura se faire le porte-parole du renforcement des transports publics et des parkings d'échange au niveau du Parlement cantonal, comme il l'appelle de ses vœux au sein de cet hémicycle communal.

Lorsque j'ai reçu la question, il n'y avait pas l'aspect évoqué par les citations que vous venez de lire, concernant les mesures prévues à l'intérieur de la ville. La réponse n'est quand même pas différente, dans le sens où notre commune va évidemment demander le renforcement de ces lignes-là. Finalement, des choix politiques seront effectivement faits en termes de financement et de priorisation des différentes lignes, des différentes cadences et des différentes dessertes.

Nous pouvons proposer, mais la décision se prend au niveau cantonal, au moment où les lignes budgétaires ou les adaptations de l'offre en termes de dessertes sont prévues. Elle est déterminée par les commanditaires et, encore une fois, les commanditaires sont deux entités : l'entité cantonale et l'entité fédérale, l'OFT.

Ainsi, rien de ce qui a été dit dans le rapport de mobilité n'est remis en cause. Ce que vous avez cité, c'étaient les différentes étapes dans lesquelles nous voulions avancer. Les discussions sont déjà en cours avec TransN exactement sur les points que vous avez mentionnés. Le fait d'avoir cette discussion n'est malheureusement pas une garantie que nous puissions y parvenir, mais ce n'est pas non plus, à ce stade, un constat d'échec qui ne nous permettrait pas de faire les choses.

Un dernier point : je crois que votre question évoquait que la Ville allait devoir financer elle-même des bus. Mais elle le fait déjà. Elle le fait sur une partie de la ligne qui va jusqu'à la Maladière et aux patinoires. Quand il n'y a pas d'accord entre le Canton et la commune, si la commune – n'importe quelle commune en fin de compte – souhaite quand même avoir une desserte qui va au-delà de ce que propose l'offre, elle est théoriquement libre de la payer elle-même. Ce n'est évidemment pas la solution que nous préférons.

Mme Isabelle Mellana Tschoumy questionne :

- Juste une question au sujet des Parcs et promenades : dans le rapport de la sous-commission, nous apprenons que – hélas ! – une convention entre l'Unité de formation AI et la Ville aurait pris fin cet été et qu'elle n'a

pas été renouvelée. Cette convention permettait à de nombreuses personnes bénéficiaires de l'AI de travailler pour les Parcs et promenades. Nous comprenons aussi que ces personnes prenaient en charge un volume de travail assez important. Cette convention a pris fin, ce n'est pas la volonté du Conseil communal, nous l'avons compris, c'est celle de l'AI, apparemment.

Qu'est-ce qui a motivé la fin de cette convention ? Et, question subsidiaire : qu'est-ce qui a été mis en place comme proposition pour maintenir, malgré tout, cette convention, qui est quand même un élément important dans des aspects d'intégration professionnelle pour les personnes à mobilité réduite ou bénéficiaires de l'AI.

M. Mauro Moruzzi, responsable du Dicastère du développement durable, de la mobilité, des infrastructures et de l'énergie, répond :

- Le Conseil communal partage entièrement la fin de votre intervention sur l'importance qui est donnée à ce type de collaboration. En fait, il ne faut juste pas dire *hélas*, car, en réalité, il n'y a pas eu d'interruption des rapports entre l'UFAl et la Ville. L'UFAl est donc l'office qui fait les placements, l'Unité de formation AI.

Il n'y a donc pas eu d'interruption des rapports. La collaboration pour l'intégration et la formation des personnes accompagnées par l'Unité de formation AI se poursuit. La convention établie entre l'Office des parcs et promenades, l'Office de la voirie et l'UFAl arrivait à échéance en juin 2023 et, effectivement, elle n'a pas été renouvelée.

Ce qui a changé, c'est que la personne qui était responsable de l'encadrement du côté de l'UFAl a quitté son poste. Mais c'est d'un commun accord avec l'UFAl que le principe de collaboration a été revu, sous des modalités un tout petit peu différentes, à partir de cette année.

Le système existant jusqu'en juin 2023 correspondait à une organisation où l'équipe des apprentis UFAl était encadrée par une personne de l'UFAl, précisément cette personne qui maintenant n'est plus là. Cette équipe était regroupée à Cernier et elle venait réaliser des missions en ville pour l'entretien de certains espaces.

Or, il est apparu que l'intégration de ces apprentis était meilleure lorsqu'elle se faisait directement au sein des équipes de l'Office des parcs et promenades, au même titre que les autres apprentis. Ils ne sont donc plus gardés en bloc séparément et avec un encadrement spécifique, mais directement intégrés dans les différentes équipes. Ce sont les personnes de la Voirie ou des Parcs et promenades qui les encadrent, comme elles le font pour les autres apprentis. C'est cela la nouveauté.

Il n'y a donc plus d'encadrement par une personne extérieure d'un groupe d'apprentis qui intervient en ville, mais une intégration directe au sein des équipes des personnes en formation. Une rencontre hebdomadaire a lieu avec le référent de l'UFAl, qui vient quand même contrôler ce qui se passe dans les équipes. L'UFAl fonctionne de cette manière avec les autres entreprises, et cette méthode donne de bons résultats.

La nouvelle organisation fonctionne de la manière suivante : une prise de contact de l'UFAl se fait avec la Voirie ou les Parcs et promenades pour proposer une personne, et les services concernés répondent favorablement si la place est disponible. L'UFAl n'est pas la seule entité avec laquelle les offices travaillent pour l'intégration et la formation.

En résumé, vous l'avez compris, la décision de laisser s'éteindre la convention telle qu'elle existait dans son ancienne configuration découle de la volonté commune d'une meilleure intégration directement au sein de ces équipes, des personnes en formation concernées par l'accompagnement UFAl. Cette manière de fonctionner a été convenue d'entente entre la Ville et l'UFAl, afin d'alléger la structure et d'améliorer l'intégration des personnes concernées. Pour synthétiser, il n'y a donc pas du tout d'interruption de la collaboration.

Mme Isabelle Mellana Tschoumy précise :

- Il n'y a pas de fin de collaboration, mais vous mentionnez tout de même un surcroît de travail pour l'instant absorbable, mais difficile à absorber à futur. Je ne comprends donc pas très bien.

M. Mauro Moruzzi, responsable du Dicastère du développement durable, de la mobilité, des infrastructures et de l'énergie, répond :

- Les Parcs et promenades se sont rendu compte que l'ancienne organisation du travail leur rendait un grand service, car ils pouvaient « déplacer » cette brigade d'un endroit à l'autre, alors qu'ils doivent maintenant s'organiser différemment. C'est le processus qui est en cours, et je pense que c'est surtout là qu'il y a une difficulté aujourd'hui. Néanmoins, elle est plus organisationnelle et à l'interne, pour s'adapter à la nouvelle organisation.

Je pense que c'est un point qu'il faut que nous gardions quand même à l'œil, pas sous l'angle de l'intégration, mais plutôt sous l'angle de la charge et de l'organisation du travail du service concerné.

Développement territorial, économie, tourisme et patrimoine bâti

Mme Aline Chapuis intervient :

- Au niveau des *Subventions aux personnes physiques* de l'entité 120 – *Planification et aménagement urbain* – CHF 5'000.- sont destinés à des analyses urbanistiques en soutien au développement de projets privés. Bien que les montants en jeu soient faibles, notre groupe aurait souhaité savoir en quoi consistent ces analyses urbanistiques et quels types de projets privés en profitent.

Mme Violaine Blétry-de Montmollin, responsable du Dicastère du développement territorial, de l'économie, du tourisme et du patrimoine bâti, répond :

- L'objectif de cette ligne est, en fait, de permettre à la Ville de prendre en charge une partie des frais pour, en général, les premières esquisses d'un projet privé ou pour les études de faisabilité.

Toutefois, cela reste très théorique, car ce compte n'a pas été sollicité depuis 2016. En 10 ans, il n'a pas été sollicité, il l'a été deux fois depuis qu'il a été créé, pour des petits montants.

Après discussion avec les services – vu que nous sommes déjà dans l'élaboration des budgets suivants – il sera très probablement supprimé dans le cadre du budget 2025, car il n'a plus de raison d'être aujourd'hui. Il y avait des raisons il y a 10 ans, mais nous fonctionnons différemment aujourd'hui : nous essayons de traiter les problématiques en amont directement avec les privés, et ils paient ensuite leurs propres mandataires.

Mme Sylvie Hofer-Carbonnier intervient :

- Ma question est générale et plutôt liée au rapport de la sous-commission financière du dicastère. Comme nous l'avons entendu dans les interventions ce soir, il y est relevé, d'une part, un nombre important de projets dans ce dicastère – avec des montants d'investissements conséquents – et, d'autre part, des difficultés de recrutement de personnel spécialisé, ainsi que quelques gestions de ressources humaines qui ont été ardues.

Ma question est la suivante : avec un budget et des investissements qui ont sans doute été prévus ou arrêtés fin septembre, et vu que nous sommes aujourd'hui en décembre, pouvons-nous raisonnablement compter que les investissements prévus – et que nous allons voter

aujourd'hui avec le budget – seront effectivement réalisables l'année prochaine dans cette situation ?

Mme Violaine Blétry-de Montmollin, responsable du Dicastère du développement territorial, de l'économie, du tourisme et du patrimoine bâti, répond :

- Votre intervention et l'inquiétude qui en ressort est aussi la nôtre. Suite à la validation, en mai dernier, par votre Autorité, du projet d'assainissement énergétique du patrimoine bâti, nous essayons de recruter trois personnes qui avaient été prévues dans ce crédit d'investissement.

Nous avons énormément de peine à recruter. Le marché est complètement sec dans ce domaine, et c'est très difficile d'arriver à trouver des chefs de projets architectes, notamment en lien avec l'énergie.

Nous avons dû relancer le recrutement à plusieurs reprises, dans des revues spécialisées, voire même adopter une stratégie de chasseurs de tête pour aller chercher des talents dans d'autres entreprises. Cela ne nous fait pas forcément plaisir, mais à un moment donné, nous devons pouvoir assumer les investissements qui sont inscrits.

Jusqu'à aujourd'hui, nous arrivons à valider le timing qui était celui que vous avez validé dans le cadre du rapport sur le patrimoine bâti. Pour le patrimoine administratif, des bâtiments sont en cours de rénovation, certains sont même déjà terminés, et des études sont en cours pour d'autres. De toute manière, pour les études, nous avons prévu de travailler avec des mandataires privés, donc nous arrivons à les suivre.

Je dirais que les difficultés vont plutôt arriver une fois que ces études seront terminées, à savoir en 2025, voire 2026, lorsque nous devons vraiment commencer les travaux. A ce moment-là, il nous faudra des chefs de projet en lien avec l'architecture et la direction de travaux.

Mais nous avons bon espoir : nous avons reçu de nouveaux dossiers et nous espérons pouvoir recruter. C'est vrai que nous aurons 6 mois de retard, mais nous arrivons en tout cas, avec les équipes actuelles, à travailler de manière tout à fait correcte en assumant les investissements principaux.

La grande difficulté que nous rencontrons – pas forcément toujours en lien avec le patrimoine bâti, mais plus en lien avec le développement du territoire – c'est une problématique de retard dû à des oppositions et une problématique de retard dû à la surcharge au niveau des préavis cantonaux. C'est plutôt cela qui nous inquiète – et je l'ai déjà dit à plusieurs reprises – car cela fait que nous n'arrivons pas à tenir la planification de nos investissements. Nous n'arrivons pas à venir avec des rapports en

lien avec une planification territoriale adéquate. Je dirais que c'est plutôt cette planification qui nous échappe aujourd'hui, malheureusement, que des problématiques de personnel.

M. Jean-Luc Richard intervient :

- Mes questions portent sur les investissements au patrimoine financier. Le budget 2024 prévoit des investissements au patrimoine financier de 16,5 millions de francs. L'essentiel est consacré aux rénovations, à l'assainissement et à l'entretien. Toutefois, 4 millions sont réservés à l'achat de terrains ou d'immeubles. La même somme est prévue pour les années suivantes.

Nous sommes bien conscients que la gestion du patrimoine financier appartient au Conseil communal. Mais, sauf erreur, il est nouveau qu'une somme rondelette soit prévue au budget pour des achats du patrimoine financier, et cela au moment même où notre nouvelle réglementation interne impose un plafonnement des investissements du patrimoine administratif – y compris les domaines autoporteurs – à 50 millions de francs. Ces 4 millions annuels vont-ils venir augmenter d'autant la dette globale de la Ville ?

Par ailleurs, la presse a récemment relaté que la Ville avait acheté – ou croyait avoir acheté – un immeuble au sud de la place Pury, pour un montant de l'ordre de 8 millions de francs. Comment le Conseil communal entend-il – ou entendait-il – financer un montant aussi élevé, puisque seuls 4 millions sont prévus en 2024 pour tous les achats du patrimoine financier ? Cette seule opération correspondrait-elle, plus ou moins, à une augmentation de 8 millions de la dette sur un an ? Cela, évidemment, sans nécessiter l'aval du Conseil général.

Mme Violaine Blétry-de Montmollin, responsable du Dicastère du développement territorial, de l'économie, du tourisme et du patrimoine bâti, répond :

- Comme vous le relevez, les placements du patrimoine financier sont de la compétence de l'Exécutif. Il ne s'agit pas d'une particularité propre à notre commune, mais bien de l'attribution de cette compétence réglée par la loi sur les finances de l'Etat et des communes – la fameuse LFinEC, pour les intimes – qui a été votée par le Grand Conseil et s'applique donc à l'entier des communes du canton, sans possibilité d'y déroger.

Néanmoins, le fait que le Conseil communal soit compétent en matière de transactions immobilières du patrimoine financier est une décision pleinement réfléchie, et évidemment affirmée, des autorités cantonales, qui avaient acté, en 2013, cette révision totale de la loi sur les finances.

En fait, il s'agissait de donner aux communes davantage de marge de manœuvre en matière de transactions immobilières, mais plus particulièrement concernant les acquisitions. En effet, cette politique foncière active, voulue par le Canton et donnée comme compétence aux communes, nécessite une grande réactivité des communes en tant qu'acheteurs potentiels, sans qu'il soit toujours nécessaire de publier le prix de la transaction au préalable.

Pendant, avant toute transaction dépassant le seuil de compétence de notre Conseil communal, deux commissions de votre Autorité sont consultées, celle des finances et celle de mon dicastère, selon notre réglementation financière communale. Par ce biais, votre Autorité a l'occasion de faire part au Conseil communal de son appréciation sur les transactions immobilières, avant que celles-ci soient réalisées.

L'information de ces deux commissions est effectuée de manière systématique, et cela a également été le cas pour le cas particulier que vous mentionnez dans votre question, vu que nous avons informé la Commission financière et la commission du dicastère. Une information à ce sujet sera d'ailleurs faite à la Commission financière jeudi prochain.

Le Conseil communal n'est pas tenu d'inscrire un montant à la planification des investissements pour pouvoir réaliser de telles transactions. Néanmoins, il nous a quand même semblé pertinent de marquer l'intention, en toute transparence, de développer une politique foncière active. Cela n'a pas échappé à votre œil attentif, vu que vous avez vu pour la première fois cette ligne dans le patrimoine financier au budget 2024. Il est toutefois très clair que le montant des acquisitions ne peut pas être déterminé en avance dans le cadre d'un budget, puisqu'il dépend évidemment des opportunités que nous pouvons avoir au cours de l'année.

Comme vous le relevez, ces achats peuvent, en effet, augmenter l'endettement de la Ville, suivant l'endettement de notre collectivité. Mais cet endettement supplémentaire figure au bilan et est toutefois compensé par la création d'un nouvel actif financier. Celui-ci augmente, de fait, la fortune de la Ville, compensant donc l'endettement qui a été créé.

Finalement, je tiens aussi à souligner qu'une politique immobilière et foncière active est, pour le Conseil communal, un élément clé pour pouvoir réaliser de nombreuses politiques publiques pour notre ville, et surtout attirer les 6'000 habitants et les 5'000 emplois souhaités par le projet de territoire.

Mme Nicole Galland intervient :

- A ce stade, j'aimerais préciser le contenu de notre **postulat**, qui a été annoncé : le groupe VertsPopSol demande au Conseil communal

d'étudier les voies et moyens d'entamer les démarches nécessaires pour dénoncer, d'ici à juin 2024, la Convention liant la Ville de Neuchâtel au Neuchâtel Junior College, afin que cette mesure puisse devenir effective dès juin 2025. J'ai cru comprendre que je pourrai ultérieurement développer nos arguments.

Développement technologique, agglomération, sécurité, finances et RH

M. Jonathan Gretilat intervient :

- C'est une question que nous avons déjà posée à quelques reprises, notamment depuis la création de la nouvelle commune fusionnée, mais qui se posait déjà dans l'ancienne Ville de Neuchâtel, à tout le moins : il s'agit d'avoir un état actualisé des heures supplémentaires de l'ensemble du personnel communal, d'en connaître l'état aujourd'hui et les prévisions pour l'année prochaine, et, surtout, de savoir quelles sont les mesures envisagées – respectivement prises – par le Conseil communal pour les réduire ou les compenser.

M. Didier Boillat, responsable du Dicastère du développement technologique, de l'agglomération, de la sécurité, des finances et des ressources humaines, répond :

- Tout d'abord, il faut peut-être dire que le processus de fusion avait été prévu de manière à entrer dans la nouvelle commune avec un minimum d'heures supplémentaires. Malheureusement, cela n'avait pas été le cas. Au contraire, en raison des surcharges de travail générées, nous avons plutôt vu l'augmentation des heures supplémentaires des collaboratrices et collaborateurs.

Depuis lors, la situation n'a pas évolué : il n'y a pas eu d'augmentation du nombre d'heures supplémentaires, lequel est resté stable entre 2021 et la prévision figurant au budget 2024.

Vous avez vu que nous avons budgété 3,7 millions pour les heures supplémentaires et vacances, sachant que nous valorisons l'heure supplémentaire à un coût moyen de CHF 75.-. Ainsi, si l'on cumule les heures supplémentaires et les vacances à reprendre, on arrive à environ 49'000 heures supplémentaires pour 1'400 collaborateurs, ce qui fait, *grosso modo*, 35 heures par collaborateur.

Les mesures prises sont, entre autres, la mise en application du nouveau règlement relatif au statut du personnel, qui risque aussi de générer quelques heures de plus, car nous allons devoir les compenser et que nous avons prévu une augmentation du nombre de collaborateurs et

collaboratrices. Ceci en tout cas dans les services où nous avons beaucoup d'heures supplémentaires, étant donné que le personnel travaille 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, et que les collaborateurs doivent se remplacer quand ils sont malades. Par ce moyen-là, nous espérons les réduire de façon assez importante, en tout cas pour ce qui concerne mon dicastère, ainsi que la sécurité, où beaucoup d'heures supplémentaires sont effectuées.

Mme Aline Chapuis questionne :

- Dans l'entité 105, *Informatique*, nous avons pu constater une baisse des montants alloués pour l'achat de matériel informatique, en raison d'une prolongation de la vie des postes informatiques. Nous nous réjouissons de cette économie, que ce soit pour les ressources naturelles ou pour les finances de la Ville. Nous aurions toutefois voulu en savoir un peu plus à ce sujet.

Le renouvellement des postes informatiques s'effectue-t-il de manière automatique tous les 6 ans quel que soit le type d'utilisation ou seulement en cas de nécessité avérée ? Ecrans, claviers, souris et autres périphériques sont-ils renouvelés au même rythme ou seulement en cas de défectuosité ou d'incompatibilité ? Les mêmes règles sont-elles appliquées pour les postes fixes et pour les portables ? Enfin, qu'advient-il du matériel retiré ?

M. Didier Boillat, responsable du Dicastère du développement technologique, de l'agglomération, de la sécurité, des finances et des ressources humaines, répond :

- Jusqu'à aujourd'hui, le renouvellement des postes s'effectuait, sauf besoin urgent ou cas spécial, tous les 5 ans. Nous avons capitalisé sur l'expérience de RHNe, qui était parti sur une durée de 6 ans.

Nous comptons 5 ans, car cela correspondait généralement à la durée maximale de la garantie. L'expérience de RHNe a montré que très peu de postes de travail tombaient en panne la sixième année, et que cela valait la peine de faire ainsi.

Depuis le budget 2024, nous allons donc renouveler les ordinateurs – sauf cas exceptionnels – tous les 6 ans plutôt que tous les 5 ans. La règle est la même pour les postes fixes et les portables. Je n'ai pas le détail pour les claviers, les souris ou ce genre d'éléments.

Concernant le matériel retiré, en règle générale, il est repris par le SIEN, qui, soit recycle les postes, soit les réattribue en seconde main dans certains cas.

Mme Julie Courcier Delafontaine intervient :

- Toujours en page 84, entité 105, *Informatique* : le SIEN révisé actuellement l'entier de ses tarifs et de ses conventions ou accords avec ses partenaires pour l'année 2024. Quelles sont les conséquences financières de ces révisions et de ces inventaires des prestations pour la Ville de Neuchâtel ?

Deuxième partie de ma question : quels sont les coûts informatiques qui ne sont pas imputés à l'entité 105 dans ce dicastère, mais qui sont imputés directement dans les budgets des différents services, et à combien se montent-ils ?

M. Didier Boillat, responsable du Dicastère du développement technologique, de l'agglomération, de la sécurité, des finances et des ressources humaines, répond :

- Effectivement, le SIEN a révisé l'ensemble de ses tarifs, avec des conséquences variables selon le type d'activité des collectivités touchées. Pour ce qui est d'une commune – ou de la Ville de Neuchâtel, en tout cas – les conséquences sont plutôt positives.

Les chiffres au budget affichent une augmentation de – je dirais *seulement* – CHF 80'000.-, puisqu'il y a eu CHF 100.- supplémentaires par personne liés à l'augmentation des coûts de la sécurité, qui est un élément indépendant de cette nouvelle tarification.

En fait, pour la Ville de Neuchâtel, nous avons plutôt eu une légère baisse des coûts du SIEN dans notre budget, qui a compensé, en très grande partie, l'augmentation du coût de la sécurité.

Normalement, en termes de fonctionnement, aucune dépense ne se fait en dehors de l'entité de gestion 105.00. En matière d'investissements, si l'on souhaite réaliser un maximum de projets à travers le mandat du SIEN, tous les projets gérés dans le cadre du SIEN sont dans cette entité de gestion. Par contre, dès le moment où un service travaille avec un fournisseur externe au SIEN, les coûts sont imputés dans les différents services des différents dicastères.

Mme Julie Courcier Delafontaine complète :

- La question était justement de savoir quel est le montant qui ne figure pas dans la nature 105, mais qui est effectivement attribué à des fournisseurs externes.

M. Didier Boillat, responsable du Dicastère du développement technologique, de l'agglomération, de la sécurité, des finances et des ressources humaines, répond :

- Je ne connais pas ce coût. Ce sont des dizaines, voire des centaines, tellement d'éléments, dans tellement de services, que nous n'avons pas d'évaluation aujourd'hui.

M. Jean-Luc Richard intervient :

- Mes questions portent sur la dette à court terme. Le rapport mentionne une très faible augmentation de la dette à *long* terme, pour fin 2024, comparée à celle du budget 2023. Cette évolution est expliquée, notamment, par l'augmentation de la dette à court terme.

Si les montants 2023 et 2024 de la dette à long terme sont mentionnés dans le rapport, tel n'est pas le cas de la dette à court terme, alors que c'est justement elle qui se péjore.

En conséquence, nous aimerions savoir quel est le montant de la dette à court terme budgété pour fin 2024, et quelle est son augmentation par rapport au budget 2023.

Nous aimerions aussi savoir pourquoi le budget ne contient pas d'informations sur cette dette à court terme, comme s'il s'agissait d'une dette factice, que l'on pourrait ignorer.

Finalement, quelle est l'estimation du taux d'intérêt à moyen terme de cette dette en 2024 ?

M. Didier Boillat, responsable du Dicastère du développement technologique, de l'agglomération, de la sécurité, des finances et des ressources humaines, répond :

- Une partie des réponses se trouve probablement dans le rapport de la sous-commission financière de mon dicastère.

Concernant la dette à court terme, les informations figurant dans le budget sont les intérêts : ils se trouvent sous la nature 34010.00, en page 96 du rapport.

Effectivement, il n'y a pas d'informations sur la dette à très court terme. L'unique information qui concerne celle-ci est donnée dans le cadre des comptes, puisqu'elle figure au bilan. Et on ne donne pas de bilan lors de l'établissement du budget. Toutefois, pour répondre à votre question, nous allons peut-être donner l'évolution de la situation.

En 2023, nous avons conclu un montant de 20 millions au taux moyen de 2,5 % à long terme, et tout le reste a été conclu dans des dettes à très court terme. Nous avons emprunté, à très court terme – entre 1 et

12 mois – 135 millions au taux moyen de 1,61 %. Nous avons jugé plus rentable de procéder ainsi, car nous avons vu que les taux remontaient fortement, et principalement sur la dette à long terme.

Selon les informations en notre possession, la situation devrait se détendre sur les taux à long terme, ce qui fait que nous prévoyons, pour l'année 2024, une enveloppe de 100 millions d'emprunts à très court terme, c'est-à-dire une réduction de 35 millions. Nous prévoyons cette enveloppe à un taux de 2 %.

Aujourd'hui, tous les derniers emprunts à très court terme que nous avons conclus l'ont été entre 1,9-1,95-1,96-1,97 %. Nous sommes donc gentiment autour des 2 %.

Pour rappel, au budget 2024, les emprunts à long terme à renouveler et à conclure sont estimés à 75,2 millions. C'est ce qui fait que l'on annonce une dette à long terme de 486 millions. Le taux moyen de la dette à long terme est estimé à un peu plus de 1 %.

Mme Sylvie Hofer-Carbonnier questionne :

- Une petite question concernant le budget des amendes, qui a piqué ma curiosité. On nous indique, en page 11, que ce budget est le même que celui de 2023. En revanche, le montant est plus du double de celui des comptes 2022. Je voulais donc juste savoir si nous allions au-devant d'une autorité plus répressive ou si c'est réaliste, sur la base de chiffres en cours, puisque nous ne connaissons pas encore les comptes 2023.

M. Didier Boillat, responsable du Dicastère du développement technologique, de l'agglomération, de la sécurité, des finances et des ressources humaines, répond :

- Merci pour cette question. Nous faisons une évaluation, qui dépend de multiples critères et de multiples situations.

En 2022, il y a eu beaucoup d'éléments, sans vouloir parler de la fin du Covid. Cela dépend aussi du nombre de communes qui bénéficient temporairement de nos interventions, lorsqu'elles ont des agents de sécurité publique en arrêt – pour maladie, en prévision d'un accouchement ou des éléments de ce type-là – puisque ce sont souvent des communes qui en ont très peu et qui ne peuvent pas s'en passer.

C'est aussi fonction des événements et de ce qui peut se passer : par exemple, en 2023, nous avons dû renforcer les patrouilles au centre-ville. Nous avons aussi des patrouilles aux alentours de la gare, avec les CFF. Tous ces gens-là sont retirés du service normal patrouille amendes, et cela peut avoir des conséquences assez importantes sur les revenus, sur le résultat par rapport à ce qui a été budgété.

Pourquoi avons-nous laissé ce chiffre ? Parce que nous espérions – ou nous espérons – ne pas avoir autant de communes à aider. De toute façon, nous avons commencé à informer que nous n’y arrivons gentiment plus. Nous le faisons parce que nous estimons que cela peut avoir une influence, et qu’il serait intéressant de collaborer mieux et plus, voire de regrouper nos forces sur tout le Littoral. Cela résoudrait pas mal de questions dans beaucoup de communes.

D’autre part, cela va aussi dépendre du fait que nous avons engagé deux agents de sécurité publique supplémentaires l’année passée, en lien avec l’accord avec la Commune de Val-de-Ruz. Nous espérons donc avoir une *production* standard – je n’aime pas tellement le terme, mais je n’aime pas tellement parler de *rendement*, c’est encore pire – par rapport à ce qui a été budgété.

C’est un peu votre question qui a soulevé le lièvre, mais je dois dire que 2023 ne sera probablement pas au niveau de ce qui a été prévu, au vu également de quelques départs de personnel qui ont eu lieu ces derniers temps. Quant à 2024, nous verrons. Peut-être sommes-nous un petit peu trop optimistes, mais l’avenir nous le dira. Nous avons engagé des personnes supplémentaires, nous essayons de faire le nécessaire. Il n’y a pas de volonté de mettre des chiffres aberrants. Cela peut jouer par rapport à un mois normal avec l’entier de l’effectif. Là, nous y arrivons.

Famille, formation, santé et sports

Mme Mila Meury intervient :

- J’ai une question par rapport à la remarque, en page 123, sur la suppression de postes à la crèche de la Ville, alors qu’il y a une pression quand même assez forte sur les crèches. En plus, avec la révision de la nouvelle LAE, il y aura certainement besoin de plus de personnel pour le même nombre d’enfants. Aussi, comment le Conseil communal explique-t-il cette suppression de postes au budget ?

Mme Nicole Baur, responsable du Dicastère de la famille, de la formation, de la santé et des sports, répond :

- En fait, il ne s’agit pas d’une diminution du personnel d’encadrement. Cette réduction se fait parmi le personnel d’intendance et de cuisine. En effet, dorénavant, par souci d’efficacité, les repas sont livrés et le ménage est assuré par une entreprise privée.

Certaines tâches ménagères sont toujours effectuées par l’équipe de la crèche, de même que la préparation des déjeuners et des goûters. Nous avons une réduction de ce personnel, mais le taux d’encadrement de la

loi est respecté. Il y a donc une augmentation des BSM en contrepartie de cette baisse d'effectif.

Mme Claire Hunkeler intervient :

- Au niveau des sports, nous manquons d'infrastructures, ce qui est relevé à plusieurs endroits. Dans le rapport de la sous-commission financière, en page 54, nous lisons que nous manquons « d'une seule salle triple ».

Le groupe socialiste s'est étonné de ce chiffre précis et faible, alors que, tant dans le Livre de la fusion que dans une motion déjà déposée, on parle de deux salles triples. Citer ce chiffre « 1 », c'est comme si l'on enterrait ce qui est mis à la réflexion. Qu'en est-il ? Cette deuxième salle est-elle d'ores et déjà enterrée ?

Je poursuis avec le Service des sports : il est dit que la piscine de Landeyeux n'est pas louée à l'extérieur, mais je n'ai pas les mêmes informations.

Mme Nicole Baur, responsable du Dicastère de la famille, de la formation, de la santé et des sports, répond :

- Le rapport sur le budget mentionne et rappelle que la création d'une salle triple est une priorité pour le Conseil communal, et la Ville en général. Nous sommes actuellement dans une phase charnière sur ces projets, avec des éléments qui devraient être précisés prochainement.

Nous avons lancé les études et le Conseil pourra bientôt vous soumettre une stratégie pour avancer sur ces dossiers, prioritaires mais compliqués. Je pense que vous serez un peu indulgents.

D'un côté, nous avons la pression concernant une salle triple aux Chapons, pour laquelle vous avez d'ailleurs déposé une motion, et il y a eu une promesse avec la fusion. D'autre part, nous discutons avec le Canton concernant les salles pour UniSport.

Nous ne pourrions malheureusement pas tout faire, et nous allons dégager des priorités ces prochains mois, suite à l'étude que je viens de mentionner. Vous serez donc plus au clair dans trois ou quatre mois pour savoir exactement quelle ligne nous allons adopter.

Vous savez aussi qu'une initiative au niveau cantonal – « 1 % pour le sport » – est pendante, et qu'il y a un contre-projet. Il y a donc beaucoup de choses qui bougent. Mais en ce qui nous concerne, nous avons une priorité sur une salle triple en tout cas.

Pour répondre concernant Landeyeux : depuis le Covid, le Service des sports n'a plus du tout accès au bassin de Foyer-Handicap, qui se trouve à côté de l'hôpital Pourtalès, mais nous disposons cependant toujours de créneaux horaires à Landeyeux, hors des périodes utiles à la rééducation

des patients de l'institution. Il faut dire aussi que nous avons de la peine à recruter du personnel pour donner les cours d'acclimatation à l'eau, sur les créneaux qui sont mis à disposition.

Mme Charlotte Grosjean intervient :

- Ma question concerne le budget que la Ville octroie à l'éorén : nous voyons que celui-ci n'arrête pas d'augmenter, et la question au Conseil communal est donc de savoir comment contenir les coûts du budget de l'éorén. Nous en parlons aussi beaucoup au sein du syndicat. Quelles sont les mesures et les idées que le Conseil communal aurait concernant ce débat ?

Mme Nicole Baur, responsable du Dicastère de la famille, de la formation, de la santé et des sports, déclare :

- Merci pour cette question. Nous avons déjà eu l'occasion d'en parler. En effet, il faudrait améliorer la situation, mais il faut distinguer les mesures pédagogiques des mesures éducatives. Cela a notamment été mentionné précédemment par le groupe socialiste.

Pour ce qui est de la pédagogie – soit le salaire des enseignant-e-s – ce volet est financé à raison de 45 % par le Canton et 55 % par les cercles, c'est-à-dire les communes. Tout ce qui est socio-éducatif est financé à 100 % par les communes.

J'ai déjà eu l'occasion de discuter de cette distinction – qui me semble effectivement un peu obsolète aujourd'hui – avec la conseillère d'Etat en charge de l'école, notamment lors de rencontres entre la CDC-IP, que je préside, et le département.

Où se trouve la frontière entre l'enseignement et l'éducation ? pour utiliser d'autres mots. Je pense que cette frontière est floue – comme l'a dit exactement la porte-parole du groupe socialiste – et, en plus, elle est artificielle. Pour que l'enseignement puisse se faire, il faut, bien entendu, créer les conditions de l'écoute, donc faire en sorte que le comportement des élèves soit adéquat.

Vous comprendrez donc aisément qu'il n'est, à ce stade, pas possible de multiplier le soutien socio-éducatif en classe, qui sera financé exclusivement par les communes.

Je vous assure que nous faisons ce que nous pouvons, et nous essayons de ne pas laisser les enseignants démunis face à des élèves plus exigeants. Mais vous avez pu voir aussi à quelle hauteur la facture de l'éorén s'est déjà alourdie pour l'exercice 2024...

La problématique à laquelle nous sommes confrontés relève maintenant davantage de la reconnaissance et de l'implication de l'Etat dans les

missions éducatives de l'école. Vous avez vu que la cheffe de département a lancé les assises de l'école, dont le coup d'envoi sera donné lundi prochain. Nous allons voir ce qu'il en ressort, nous y participerons, et j'espère que la montagne n'accouchera pas d'une souris !

Alors, comment contenir les coûts au niveau de l'éorén et comment la gouvernance est-elle déployée ? C'est aussi la question que vous avez posée.

La question de la temporalité budgétaire est dictée par plusieurs impératifs, et c'est pour cela que nous avons tout à coup un million de plus au budget, ce qui a fâché mon camarade responsable des finances. Nous devons disposer de la masse salariale à la rentrée scolaire afin d'établir le budget, et cette dernière n'est connue qu'à la rentrée d'août. Les effectifs se stabilisent également à la rentrée, dans la mesure où les vacances scolaires occasionnent passablement de changements, et tous les parents qui sont ici le savent : on déménage plutôt à la fin d'une année scolaire qu'au milieu. Aussi, tout cela est un peu difficile à prévoir. Le calendrier ne laisse que peu de marge de manœuvre.

Concernant la gouvernance de l'éorén, elle est assurée par le Conseil intercommunal – que vous connaissez bien – composé de 23 membres, et une Commission financière de 5 membres. Le Comité scolaire, soit l'exécutif, réunit 4 élus, et dispose des mêmes compétences qu'un conseil communal.

Comme toutes les collectivités de droit public, l'éorén dispose d'un système de contrôle interne et est audité, en contrôle ordinaire, chaque année.

Le Service de l'enseignement obligatoire exerce également une mission de contrôle des cercles scolaires. La marge de manœuvre financière est donc relativement faible, dans la mesure où les moyens pédagogiques – soit la principale masse financière des cercles – sont déterminés par voie de directives et d'arrêtés cantonaux. Il en va de même pour la maîtrise des coûts. Vous comprendrez que notre marge de manœuvre est assez faible dans ce domaine.

M. Marc-Olivier Sauvain intervient :

- Un petit peu de légèreté : j'aimerais vous parler de crème solaire, de maillots de bain et de surf, si vous le permettez. Rappelez-vous : le 31 mars 2022, c'était la fin du Covid, on faisait tomber les masques, il n'y avait plus de restrictions, et l'année 2022 a été la plus ensoleillée et la plus chaude depuis que les mesures existent, c'est-à-dire depuis 1864.

On a remarqué également que nos concitoyen-ne-s ont profité de cet ensoleillement pour se rendre de manière massive à la piscine, qu'ils

retrouvaient avec joie. D'ailleurs, cela a été relaté à plusieurs reprises dans la presse, qui disait que la piscine avait eu une fréquentation extraordinaire.

Nous avons donc eu aux comptes un magnifique 1,0819 million de revenus. Malheureusement, en 2023, vous vous rappelez que notre Autorité n'a pas voté l'arrêté sur le nouveau toboggan. Nous avons perdu le toboggan, ce qui a fait grincer des dents beaucoup d'ados, d'adultes et de plus jeunes encore. La presse a aussi relevé que la fréquentation de la piscine avait été relativement mauvaise durant cette année 2023, pour beaucoup d'autres raisons aussi, je suppose.

Alors, avez-vous surfé sur la vague en mettant au budget, non pas 1,081 million, mais 1,085 million, en 2023 et rebelote en 2024 ? Pouvez-vous me rassurer sur l'état des revenus de cette piscine en 2023 ? N'avez-vous donc pas un peu exagéré les montants que nous allons percevoir en 2024 ?

Mme Nicole Baur, responsable du Dicastère de la famille, de la formation, de la santé et des sports, répond :

- Au niveau des recettes, il faut dire d'abord que cela ne dépend pas que des toboggans. Cela dépend aussi beaucoup de la météo, sans surprise, et de la température. Et cet été n'a pas été aussi favorable aux piscines qu'en 2022, en tout cas durant les vacances.

Concernant les recettes, nous prévoyons des entrées pour environ CHF 625'000.- en 2023, alors que le montant 2022 s'élevait à CHF 695'000.-. L'absence de toboggans, mais aussi le contexte météorologique, évidemment, avec un été significativement moins beau que celui de 2022, en sont très vraisemblablement les causes.

En moyenne, sur l'année 2023, nous avons quand même perdu 12,5 % d'heures d'ensoleillement par rapport à 2022, même si 2023 a encore battu le record de chaleur au niveau de toute la planète. Mais cela n'a pas été le cas sur notre ville.

Avons-nous été trop optimistes ? Nous ne l'espérons pas. Encore une fois, c'est un calcul que nous devons faire un peu à la louche. Si nous avons un été radieux l'année prochaine, nous pourrions être satisfaits, car les rentrées seront aussi importantes.

Ce que nous souhaitons faire aussi, cette année – et qui va peut-être un petit peu améliorer les conditions – c'est effectuer une rénovation de la pataugeoire, indépendamment de tout le reste qui devra être fait. Vous savez qu'il s'agit d'une priorité 1 dans le rapport d'assainissement de la piscine que vous avez voté ce printemps. Dans la pataugeoire, nous allons

améliorer les jeux, qui sont vraiment vieillissants, et nous essaierons aussi d'avoir une partie couverte pour épargner le soleil à nos enfants.

M. Alexandre Brodard intervient :

- J'ai une petite question qui n'a pas été annoncée, mais que je me permets de poser quand même, en espérant que le Conseil communal, dans sa grande sagesse, ait une réponse.

Selon nos informations, un groupe d'enseignants et de parents d'élèves du collège de Vauseyon a lancé un projet pour végétaliser et améliorer la cour du collège qui est très « béton ». Ils ont déjà réussi à récolter un montant relativement important : plusieurs dizaines de milliers de francs, dont notamment, semble-t-il, CHF 40'000.- de la Fondation Roger Federer.

Il leur manquerait quelques milliers de francs pour arriver à leurs fins, et la Ville ne participerait pas financièrement à ce projet, alors qu'il est quand même de sa responsabilité d'entretenir et de rénover les cours d'école. De plus, pour d'autres projets de végétalisation ou de *débétonisation* – je n'ai pas les termes du Conseil communal – la Ville met plusieurs dizaines – voire centaines – de milliers de francs.

Pourrions-nous avoir quelques informations à ce sujet, et le Conseil communal ne pourrait-il pas financer ces quelques derniers milliers de francs ?

Mme Nicole Baur, responsable du Dicastère de la famille, de la formation, de la santé et des sports, répond :

- Merci pour cette question inattendue, mais à laquelle je veux volontiers répondre. Nous avons été très heureux de voir que les enseignantes – je crois que ce sont plutôt des femmes – de Vauseyon ont entamé ces démarches pour obtenir un soutien de la Fondation Federer, qui s'intéresse aux écoles, notamment dans les quartiers un petit peu plus défavorisés. Vauseyon a visiblement été considéré comme entrant dans ces critères.

Nous avons effectivement le projet de dégrapper les cours d'école le plus souvent possible, et chaque fois que nous le pourrons. Je dois dire que les Parcs et promenades ont été fortement sollicités pour accompagner ces travaux, car il y a un travail qui est fait par la Ville.

On pensait bien que le montant n'allait pas suffire, mais je dois dire qu'à ce jour – et je viens de vérifier – nous n'avons reçu aucune demande. Aussi, il suffirait que les personnes qui sont responsables de ce projet s'adressent à nous et nous disent ce qu'elles souhaitent pour que nous

puissions achever ces travaux. Mais encore une fois : aucune demande ne m'est parvenue.

Culture, intégration et cohésion sociale

Mme Mila Meury questionne :

- En page 141, au sujet des subsides LAMAL, dans les charges de transfert : le Canton a annoncé récemment qu'il n'octroyait plus de subsides LAMAL et nous savons qu'il y aura une forte augmentation des primes maladie l'année prochaine, pourtant il y a CHF 641'000.- de moins qui sont budgétisés. Pouvons-nous avoir une explication ?

M. Thomas Facchinetti, responsable du Dicastère de la culture, de l'intégration et de la cohésion sociale, répond :

- Le Conseil communal est préoccupé par la précarisation croissante d'une partie de la population, de même que par l'explosion des primes d'assurance maladie, mais aussi de beaucoup d'autres charges.

Ce point-là a été discuté au Conseil communal, et aussi en Commission financière, lorsque nous avons su qu'une rallonge allait sans doute être votée au Grand Conseil – ce que nous saluons – pour venir à la rencontre des personnes.

Comme mentionné tout à l'heure, dans une autre partie de notre débat : nous établissons nos budgets à droit connu. Nous ne savons pas encore, à ce moment-là, si le budget cantonal serait changé.

Par ailleurs, dans l'établissement du budget social au sens large, il faut bien se rendre compte – et nous le disons année après année – que ce sont des charges essentiellement d'intensité, qui sont très difficiles à planifier. C'est le cas, en particulier, des subsides d'assurance maladie, car cela dépend aussi du comportement des assurés, à savoir est-ce qu'ils changent de caisse ou est-ce qu'ils ne changent pas ?

Le budget a été construit avec finesse. Nous avons constaté que le budget 2023 était sans doute peut-être un peu trop important, en tout cas d'après ce que l'on voit en cours d'année. Pour les subsides, nous sommes plutôt dans la cible. Nous verrons ce qu'il en est exactement à la fin de l'année.

Nous avons donc considéré que nous pouvions indiquer ces chiffres-là pour 2024. Cela dit, ceux-ci sont aussi à mettre en relation – puisque c'est une masse globale – avec d'autres domaines : nous voyons que la dynamique n'est pas forcément une augmentation des coûts de l'aide sociale, malgré une situation sur le marché du travail un peu paradoxale. Un bon nombre de gens trouvent quand même du travail, mais il y a pénurie dans certains domaines.

Nous observons une grande rotation : beaucoup de gens ouvrent des dossiers d'aide sociale et beaucoup d'autres les referment. Toutefois, globalement, il n'y a pas d'explosion des demandes, et le coût paraît plutôt contenu pour l'instant. Personne n'a de boule de cristal sur le sujet.

Il est probable que les coûts pour les subsides soient plus élevés en 2024 que ce que nous avons inscrit au budget. Il est probable aussi que d'autres montants soient un peu plus faibles. Nous verrons le résultat.

M. Benoît Zumsteg intervient :

- Je reviens sur les aides culturelles, en page 129, et je reviens surtout sur un sujet qui nous a occupés lors du budget 2023, concernant une proposition de modification – nous l'avions désignée ainsi, car ce n'était pas vraiment un amendement – des groupes socialiste et VertsPopSol.

Rappelez-vous : l'année passée, le Conseil général avait accepté de réduire le budget du Service de l'économie, de la domiciliation et du tourisme de CHF 70'000.-, et de supprimer la cotisation NEXPO de CHF 45'000.- – laquelle n'est plus budgétée en 2024 – pour transférer ce montant de CHF 115'000.- comme aide à la culture, sous la nature 36360.00, subventions culturelles.

J'ai relu le procès-verbal de cette fameuse séance du 12 décembre 2022. Le législateur a dit – c'est-à-dire nous, et peut-être la personne qui l'a dit va-t-elle se reconnaître – je cite : « Nous souhaitons que le budget de la culture soit augmenté pour permettre aux acteurs culturels de faire face à la période post-Covid. »

J'en viens à mes deux questions. Etant donné que la période post-Covid est terminée, comment se fait-il que le Conseil communal n'ait pas remis le montant maximum du budget 2022, soit CHF 2'410'300.-, en retranchant ces CHF 115'000.- ?

La deuxième question : vu la stratégie du Conseil communal d'attirer 6'000 nouveaux habitants et 5'000 nouveaux emplois, ne devrions-nous pas réaffecter au moins CHF 70'000.- de cette somme à l'économie ?

M. Thomas Facchinetti, responsable du Dicastère de la culture, de l'intégration et de la cohésion sociale, répond :

- Le soutien de la Ville à la vie culturelle, à la vie artistique, est une contribution essentielle pour libérer la créativité, pour libérer l'imagination, sur le sens même du devenir de nos communautés humaines, et sur le sens du devenir de la planète et de la biodiversité.

En ce sens, tout ce que nous faisons participe d'un débat démocratique, comme nous l'avons ce soir, mais la vie artistique, la vie culturelle, alimente aussi ce débat démocratique de manière très significative. Que

voulons-nous vivre ensemble ? Comment vivre ensemble ? Une question sans doute aussi vieille que le monde, que nous n'avons pas fini d'épuiser, mais qui alimente sans cesse la vivacité de notre débat. A partir de là, il faut un peu préciser quelques éléments de votre intervention.

Les soutiens qui avaient été apportés, en 2021 et 2022, par la Ville aux mesures urgentes Covid ont été abandonnés au budget 2023. Au budget 2023, qui est en cours, il n'y a plus aucune des mesures Covid extraordinaires qui avaient été votées.

Néanmoins – et vous retrouvez cela dans le rapport de la Commission financière – nous avons souligné que, même si l'effet Covid s'était atténué, pour certains il y avait un effet post-Covid, mais surtout, il y avait déjà l'augmentation du prix de l'énergie, les primes d'assurance maladie, et le renchérissement. Dans ce contexte-là, une réduction trop forte des subventions à la vie artistique équivaut, pour les personnes concernées, à une réduction des subventions à la vie sociale.

Le Conseil général – vous l'avez dit vous-même – a corrigé ce budget en limitant les réductions, mais pas spécialement les réductions Covid, puisque les mesures en tant que telles ont été abandonnées. De plus, plus de CHF 80'000.- d'économies ont quand même été effectuées dans les charges de transfert.

Le Conseil général a, en quelque sorte, tracé une ligne rouge – c'est ainsi que nous l'avons compris – dans la limitation des baisses de soutien à la vie artistique et à la vie culturelle.

Dans le cadre du budget 2024, il n'y a, de toute façon, plus de mesures Covid extraordinaires, puisqu'il n'y en avait déjà plus en 2023. Nous nous en sommes tenus à cela. Nous avons quand même porté un coup de griffe d'une réduction quand même significative de CHF 50'000.- au budget du Théâtre du Passage, que l'on pouvait se permettre sans prêter autrement son activité, mais en la touchant quand même un minimum.

Voilà ce que je peux vous dire. En fait, nous avons été très respectueux – comme nous le sommes toujours, au Conseil communal – des choix et décisions de votre Conseil.

Mme Mila Meury intervient :

- En page 152, nous trouvons un commentaire en lien avec le personnel de la Case à Chocs et je voulais quelques précisions, à savoir : de quelle restructuration parle-t-on, qu'en est-il ?

D'autre part, le Conseil communal peut-il préciser le rôle de l'ACDC dans le fonctionnement de la Case à Chocs, vu qu'il ne la subventionnera plus ?

M. Thomas Facchinetti, responsable du Dicastère de la culture, de l'intégration et de la cohésion sociale, répond :

- Le terme de restructuration est peut-être un petit peu fort. Ce que nous avons fait, c'est saisir l'opportunité d'une personne employée par la Ville qui quittait l'équipe dite de la Case à Chocs. Plutôt que d'engager directement une personne, nous avons décidé de renforcer l'équipe en place en augmentant les taux d'activité, car une trop grande dispersion et trop d'emplois à temps partiel ne sont pas l'idéal quand on a une gestion professionnelle. En fait, c'est essentiellement cela.

Pour le reste, nous avons une convention entre la Ville de Neuchâtel et l'ACDC. C'est un peu comme le Théâtre du Passage : le Théâtre du Passage appartient à une société immobilière, en mains publiques, et le bâtiment de la Case à Chocs – l'ancienne Brasserie Müller – appartient à la Ville.

La Ville met à disposition un plateau technique, avec du personnel professionnel de base, pour permettre à l'association de développer une ligne de programmation dans les musiques actuelles, que les professionnels programment, et dont ils font aussi la promotion. Par ailleurs, une partie du personnel des soirées organisées sous l'égide de l'association est engagée par l'association elle-même – pour l'accueil, pour organiser le bar, etc. – bref, pour gérer les soirées en elles-mêmes. En effet, ce n'est pas le petit effectif de la Ville de 4,5 EPT qui peut travailler en journée et, en plus, être présent le soir et les week-ends.

C'est un modèle de partenariat qui est développé depuis quelques années, et qui fait que la Case à Chocs est aujourd'hui un très haut lieu de l'activité culturelle, notamment dans les musiques actuelles. C'est un peu un lieu de passage de beaucoup d'artistes et d'un public très diversifié.

Par ailleurs, là-dessus vient se greffer toute une série de programmes de soutien au développement de carrières artistiques de jeunes de la région.

Mme Mila Meury questionne :

- Je n'ai pas compris pourquoi la subvention est supprimée cette année.

M. Thomas Facchinetti, responsable du Dicastère de la culture, de l'intégration et de la cohésion sociale, répond :

- S'agissant de la subvention, c'était en fait l'association qui subventionnait la Ville pour que nous soutenions leur personnel via une ressource interne à la Ville, car ils se sont trouvés, à un moment donné, un peu dépassés par la gestion de leurs propres effectifs. C'était un peu une opération de sauvetage pendant quelque temps. Nous avons renoncé à ce soutien et

eux-mêmes ont engagé les ressources nécessaires. La subvention de la Ville à l'ACDC n'a pas été touchée.

M. Benoît Zumsteg intervient :

- Suite aux louanges qui ont été faites sur la culture, et vu que le Conseil communal a élevé nos esprits, pour notre ouverture d'esprit, j'ai presque honte de reposer une question aussi terre à terre. On croirait presque que nous sommes en session de budget... [*Ndlr : rires de l'assemblée*] Mais j'ose quand même, et je reviens sur le pôle muséal. Je me lance et j'attends avec impatience la réponse...

Nous savons que c'est une année extraordinaire pour les musées, puisqu'il y a un million de différence entre le budget 2024 et le budget 2023. Certains éléments sont extraordinaires, comme le déménagement – CHF 272'000.- – ou encore ces fameux loyers que nous attendons toujours de pouvoir économiser, que nous ne devons plus payer. Cela tarde un peu à venir...

Je redescends à un niveau plus terre à terre : une simple analyse des plus et des moins nous laisse penser qu'il y a CHF 450'000.- d'augmentation structurelle et pérenne. Lors de la dernière Commission financière, il a été expliqué que cette analyse était fautive et qu'il y avait encore CHF 150'000.- de frais extraordinaires pour ces *fameuses ventilations* !... [*Ndlr : fou rire de l'intervenant et rires dans l'assemblée*]

Pouvons-nous savoir exactement quels sont ces frais extraordinaires pour la ventilation ?

Pouvons-nous savoir, une fois pour toutes, à qui va appartenir cette ventilation ? Est-ce que ce sera à la Ville ou au propriétaire du bâtiment, qui est une société externe ?

M. Thomas Facchinetti, responsable du Dicastère de la culture, de l'intégration et de la cohésion sociale, répond :

- Merci, en tout cas, d'aérer nos débats avec une touche sympathique d'humour. Effectivement, il y a eu un retard lié à des oppositions du voisinage. Cela fait que le déploiement prévu initialement n'a pas pu se faire comme nous le souhaitions, notamment en termes de déménagement, mais surtout aussi de libération des baux auprès de différents acteurs. *Grosso modo*, il y a CHF 160'000.- que nous n'avons pas pu économiser directement en 2024. Voilà... Mon bureau n'est pas très grand, on aurait pu en mettre quelques-uns, mais ce n'était pas suffisant.

Il y a cet élément, et il faut peut-être aussi rappeler que tout ce dont nous parlons ici, tous les montants, ont été votés par votre Autorité. Nous sommes vraiment dans l'application des décisions du Conseil général.

La ventilation... La ventilation, le système interne, appartient à la Ville – cela fait partie du crédit de construction – mais une partie seulement, car certains éléments de ventilation concernent tout le bâtiment. C'est un petit peu plus compliqué : il y a plusieurs monoblocs, et certains éléments concernent directement le pôle muséal.

Concernant les CHF 150'000.- que vous avez mentionnés – comme présenté dans le rapport de la Commission financière – dès le moment où nous déposons les collections, nous devons faire des réglages très fins, comme dans la vie démocratique : ce n'est pas un système qui est réglé une fois pour toutes, avec un chauffage central, une ventilation centrale.

Selon les zones, il faut un peu plus ou un peu moins d'humidité, les températures doivent être définies, etc. Lors d'un déménagement, il y a beaucoup d'allées et venues, et nous devons contrôler en permanence les niveaux. C'est une opération beaucoup plus compliquée que de regarder sur votre thermomètre à la maison. Quoiqu'aujourd'hui, avec les économies d'énergie, il y a, là aussi, des logiciels qui permettent des mesures plus fines.

Ce sont évidemment ces questions-là. Ces CHF 150'000.- sont des dépenses uniques. Peut-être y en aura-t-il encore un bout en 2025, selon l'état d'avancement de l'ensemble du déménagement des collections. Ce sont quand même plusieurs millions de pièces qui doivent être transférées, et qui sont un véritable trésor du patrimoine neuchâtelois.

PLAN FINANCIER DES INVESTISSEMENTS **2024-2027**

La parole n'est pas demandée.

La parole n'étant plus demandée, la présidente, **Mme Johanna Lott Fischer**, soumet au vote les cinq arrêtés relatifs au budget 2024.

ARRETE II CONCERNANT LES CRÉDITS POUR FAIRE FACE À DES IMPRÉVUS POUR L'EXERCICE 2024

Soumis au vote, l'arrêté concernant les crédits pour faire face à des imprévus pour l'exercice 2024 est **accepté à l'unanimité**.

ARRETE III CONCERNANT LE PRÉLÈVEMENT À LA RÉSERVE CONJONCTURELLE

Soumis au vote, l'arrêté concernant le prélèvement à la réserve conjoncturelle est **accepté par 29 voix contre 2 et 10 abstentions**.

ARRETE IV CONCERNANT LES DÉPENSES PORTÉES À L'ACTIF DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF POUR L'EXERCICE 2024

Soumis au vote, l'arrêté concernant les dépenses portées à l'actif du patrimoine administratif pour l'exercice 2024 est **accepté à l'unanimité**.

ARRETE V CONCERNANT LA DÉSIGNATION DE L'ORGANE DE RÉVISION POUR LES EXERCICES COMPTABLES 2024 ET 2025

Soumis au vote, l'arrêté concernant la désignation de l'organe de révision pour les exercices comptables 2024 et 2025 est **accepté à l'unanimité**.

ARRETE I CONCERNANT LE BUDGET DE LA VILLE DE NEUCHÂTEL POUR L'EXERCICE 2024

Soumis au vote, l'arrêté concernant le budget de la Ville de Neuchâtel pour l'exercice 2024 est **accepté à l'unanimité**.

Discussion en second débat. Les articles premier à 3 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 41 voix, contre 0 et 0 abstention.

ARRÊTÉ

CONCERNANT LES CRÉDITS POUR FAIRE FACE À DES IMPRÉVUS POUR L'EXERCICE 2024

(Du 11 décembre 2023)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Vu le règlement communal sur les finances, du 7 juin 2021,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier

Un crédit budgétaire total de 1'250'000 francs au plus est accordé au Conseil communal pour faire face à des dépenses d'investissement imprévues.

Art. 2

Le montant indiqué à l'article premier est réparti aux dicastères / aux services de la manière suivante :

a)	Infrastructures	400'000
b)	Patrimoine bâti	350'000
c)	Culture et intégration	50'000
d)	Sports	50'000
e)	Eaux	400'000
	Total	<u>1'250'000</u>

Art. 3

Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté.

Neuchâtel, le 11 décembre 2023

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

La présidente,

Le secrétaire,

Johanna Lott Fischer

Yves-Alain Meister

Discussion en second débat. Les articles premier à 3 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 29 voix, contre 2 et 10 abstentions.

ARRÊTÉ

CONCERNANT LE PRÉLÈVEMENT À LA RÉSERVE CONJONCTURELLE

(Du 11 décembre 2023)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Vu le règlement communal sur les finances, du 7 juin 2021,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier

Un prélèvement à la réserve conjoncturelle de 6 millions de francs est prévu au budget 2024.

Art. 2

Ce montant est calculé en application de l'article 50, alinéa 5 LFinEC.

Art. 3

Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté.

Neuchâtel, le 11 décembre 2023

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

La présidente,

Le secrétaire,

Johanna Lott Fischer

Yves-Alain Meister

Discussion en second débat. Les articles premier à 3 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 41 voix, contre 0 et 0 abstention.

ARRÊTÉ

CONCERNANT LES DÉPENSES PORTÉES À L'ACTIF DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF POUR L'EXERCICE 2024

(Du 11 décembre 2023)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Vu le règlement communal sur les finances, du 7 juin 2021,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier

Un crédit budgétaire annuel total de 2'000'000 francs est accordé au Conseil communal pour faire face à des dépenses d'entretien portées à l'actif du patrimoine administratif.

Art. 2

Ce montant fera l'objet d'un amortissement moyen de 3%. Il sera pris en compte par le Service du patrimoine bâti.

Art. 3

Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté.

Neuchâtel, le 11 décembre 2023

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

La présidente,

Le secrétaire,

Johanna Lott Fischer

Yves-Alain Meister

Discussion en second débat. Les articles premier et 2 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 41 voix, contre 0 et 0 abstention.

ARRÊTÉ

CONCERNANT LA DÉSIGNATION DE L'ORGANE DE RÉVISION POUR LES EXERCICES COMPTABLES 2024 ET 2025

(Du 11 décembre 2023)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014,

Vu le règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'Etat et des communes (RLFinEC), du 20 août 2014,

Vu le règlement communal sur les finances (RCF), du 7 juin 2021,

Vu le préavis de la Commission financière du 2 novembre 2023,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier

En application de l'article 23 LFinEC et de l'article 20 RLFinEC, le Conseil général désigne la société « PricewaterhouseCoopers SA » (PwC) pour l'audit des comptes annuels 2024 et 2025 de la Ville de Neuchâtel.

Art. 2

Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté.

Neuchâtel, le 11 décembre 2023

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

La présidente,

Le secrétaire,

Johanna Lott Fischer

Yves-Alain Meister

Discussion en second débat. Les articles premier et 2 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 41 voix, contre 0 et 0 abstention.

ARRÊTÉ
CONCERNANT LE BUDGET
DE LA VILLE DE NEUCHÂTEL POUR L'EXERCICE 2024

(Du 11 décembre 2023)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,
Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier

Le budget de la Ville de Neuchâtel pour 2024 est adopté. Il se résume comme suit :

	Fr.
a) Le compte de résultats	
Charges d'exploitation	334'175'600
Revenus d'exploitation	-298'515'500
Résultat provenant des activités d'exploitation (1)	35'660'100
Charges financières	11'782'500
Revenus financiers	-33'197'300
Résultat provenant de financements (2)	-21'414'800
Résultat opérationnel (1+2)	14'245'300
Charges extraordinaires	7'000'000
Revenus extraordinaires	-12'175'000
Résultat extraordinaire (3)	5'175'000
Résultat total, compte de résultats (1+2+3)	9'070'300
b) Le compte d'investissements	
Dépenses brutes	64'099'000
Recettes	-14'123'000
Dépenses nettes	49'976'000

c) Le montant sous b est composé des éléments suivants :

Crédits soumis au mécanisme de maîtrise des finances	40'729'000
Crédits financés par des taxes	<u>9'247'000</u>
Dépenses nettes	<u><u>49'976'000</u></u>

Art. 2

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Neuchâtel, le 11 décembre 2023

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

La présidente,

Le secrétaire,

Johanna Lott Fischer

Yves-Alain Meister

23-502

Postulat du groupe VertsPopSol intitulé « Mettons fin à la Convention liant la Ville de Neuchâtel au Neuchâtel Junior College, un établissement canadien privé accueillant des jeunes de familles privilegiées »

En voici le texte :

Le groupe VPS demande au Conseil communal d'étudier les voies et moyens d'entamer les démarches nécessaires pour dénoncer, d'ici à juin 2024, la Convention liant la Ville de Neuchâtel au Neuchâtel Junior College, afin que cette mesure puisse devenir effective dès juin 2025.

Développement écrit :

Dans les subventions allouées aux organisations privées à but non lucratif de l'entité *Economie et domiciliation* du Département du développement territorial, économie, tourisme et patrimoine bâti (DTETPB), un montant annuel de CHF 50'000.- est prévu pour le Neuchâtel Junior College (NJC).

Notre groupe a déjà questionné, lors de l'examen du budget 2023, le bien-fondé d'une telle subvention pour une institution privée qui accueille des jeunes en année préuniversitaire. Ces étudiants, dont les parents déboursent CHF 58'720.- de taxe annuelle (et même CHF 65'935.- pour des étudiants non canadiens), retourneront, pour la grande majorité d'entre eux, suivre des études universitaires au Canada ou ailleurs qu'en Suisse. Quel est donc l'avantage pour notre Ville de subventionner ainsi une école privée destinée à des jeunes issus de familles très privilégiées ?

Dans la suite de ce questionnement, repris en juin 2023 lors de la discussion des comptes 2022, le Conseil communal s'est engagé, par la voix de la cheffe du DTETPB, à fournir à la commission du dicastère un rapport circonstancié sur les liens entre la Ville de Neuchâtel et le NJC.

Ce rapport, qui a été porté à la connaissance des membres du Conseil général sur décision de la commission du dicastère, a débouché sur un plaidoyer soulignant les avantages pour la Ville de maintenir cette subvention, et ceci sur la base d'arguments aussi bien historiques qu'économiques ou touristiques.

Notre groupe n'a pas été convaincu par les arguments présentés.

D'un point de vue économique, nous ne pensons pas que la présence de ces jeunes, voire de leurs parents lors de la remise des diplômes, puisse avoir un impact aussi important pour la santé des finances de la Ville et de l'économie locale, notamment si nous pensons aux efforts à réaliser pour l'attractivité internationale et la domiciliation.

Dans ce sens, nous estimons que la présence du CSEM, par exemple, contribue de manière beaucoup plus pointue et durable, au rayonnement international de Neuchâtel. Et nous sommes persuadés que le programme MAÉ, pour une offre d'école à la journée, va peser autrement plus efficacement dans la stratégie de domiciliation.

D'un point de vue touristique, nous estimons que la Ville et le Canton auront avantage à miser sur un tourisme écologique et culturel, attiré par de nouvelles rives accueillantes, une nature environnante préservée et une offre culturelle « Fantastique », plutôt que sur un tourisme international porté par une aviation polluante.

Et si c'est l'expérience interculturelle offerte aux étudiants du NJC que l'on souhaite promouvoir, pourquoi ne pas songer simplement aux possibilités d'échanges, souvent réciproques, qu'offrent nos propres lycées ? L'immersion dans nos écoles publiques et dans la vie locale n'en serait que plus authentique. Mais il est vraisemblable que les jeunes fréquentant le NJC ne jouent pas forcément dans la même cour sociale que nos lycéens.

Nous admettons que la somme en jeu, CHF 50'000.-, est modeste, mais précisément, au vu des taxes élevées versées par les clients aisés du NJC, le retrait de la Ville ne devrait pas mettre l'institution en péril. Si c'était le cas, ce serait d'ailleurs un très mauvais signe sur la santé financière de cette école privée.

Et bien que modeste, ce montant de CHF 50'000.- pourra très judicieusement contribuer, par exemple, à l'amélioration des cours d'école ou à l'entretien des bâtiments de nos écoles publiques, deux tâches qui relèvent des attributions de la commune.

Mme Nicole Galland, auteure du postulat, développe :

- Je vais encore prolonger votre soirée par notre argumentation à l'appui de notre texte, qui demande de mettre fin à la convention liant la Ville de Neuchâtel au Neuchâtel Junior College. Voici nos arguments.

Mme Galland donne lecture in extenso du développement écrit du postulat.

La présidente, **Mme Johanna Lott Fischer**, conclut :

- Ce postulat sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil général.

Nous avons donc terminé notre séance et l'année 2023. Je vous remercie vraiment du travail important effectué au sein de la Commission financière, mais également au sein des groupes, pour l'adoption de ce budget.

Je vous souhaite une belle soirée et de belles fêtes. Un petit apéro de fin d'année est servi dans la salle de la Charte. A votre santé !

La séance est levée à 21h29.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL :

La présidente,
Johanna Lott Fischer

Le secrétaire,
Yves-Alain Meister

La rédactrice du procès-verbal,
Evelyne Zehr, vice-chancelière

